




**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-40**

**Séance publique du**

**9 février 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150209- lmc160707-DE-1-1
Date de signature : 12/02/2015
Date de réception : jeudi 12 février 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE (2014-2020) ET  
AUTORISATION DE CANDIDATURE POUR LE LABEL CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT  
REGIONAL**

Le 9 février 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/02/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Ravi ANDRE.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : S.DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



07.02

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services  
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 FÉVRIER 2015

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE (2014-2020) ET AUTORISATION DE CANDIDATURE POUR LE LABEL CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'objet de la présente délibération est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal le projet d'établissement du Conservatoire et d'autoriser Madame le Maire à signer la demande de candidature, pour l'obtention du label Conservatoire à Rayonnement Régional, du Conservatoire Darius Milhaud.

Le projet d'établissement du Conservatoire Darius Milhaud, présenté et validé par le conseil d'établissement réuni le 13 décembre 2014, permet d'établir les perspectives pour cette institution pour la période 2014/2020 dont les principaux axes sont les suivants :

- Privilégier une pédagogie en constante évolution qui offre à chacun des expériences artistiques fortes et exigeantes au service de la construction de la personne,
- S'inscrire pleinement dans la vie culturelle et artistique de la ville et du territoire régional dans son ensemble, avec une politique de rayonnement ouverte et accueillante,
- Donner une place centrale à la création comme source de renouvellement des pratiques artistiques et d'élaboration de nouveaux projets,
- Continuer le développement d'une structuration administrative de gestion et d'accompagnement technique au service du public, de la pédagogie et de la vie artistique.

L'entrée dans le nouveau Conservatoire et le renouvellement complet des équipements pédagogiques, le développement de la saison artistique, l'ouverture récente de la classe d'art dramatique, le renforcement du département danse, la qualité et la diversité des partenariats

avec le Festival International d'Art Lyrique, le festival de Pâques, l'Ecole Supérieure d'Art, le Cefedem-Sud, le CFMI, l'Education Nationale, le Ballet Preljocaj, le Musée Granet, le réseau des conservatoires labellisés de la région PACA...font du Conservatoire Darius Milhaud un des piliers de la politique culturelle de la ville d'Aix-en-Provence et de son rayonnement.

Dans ce nouveau contexte, le projet d'établissement qui est proposé à votre approbation est un des éléments fondamental permettant de constituer le dossier de candidature au label de Conservatoire à Rayonnement Régional délivré par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'établissement 2014/2020 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à faire acte de candidature auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour l'obtention par le Conservatoire Darius Milhaud du label Conservatoire à Rayonnement Régional.

DL.2015-40 - APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE (2014-2020) ET AUTORISATION DE CANDIDATURE POUR LE LABEL CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
R. MERGER

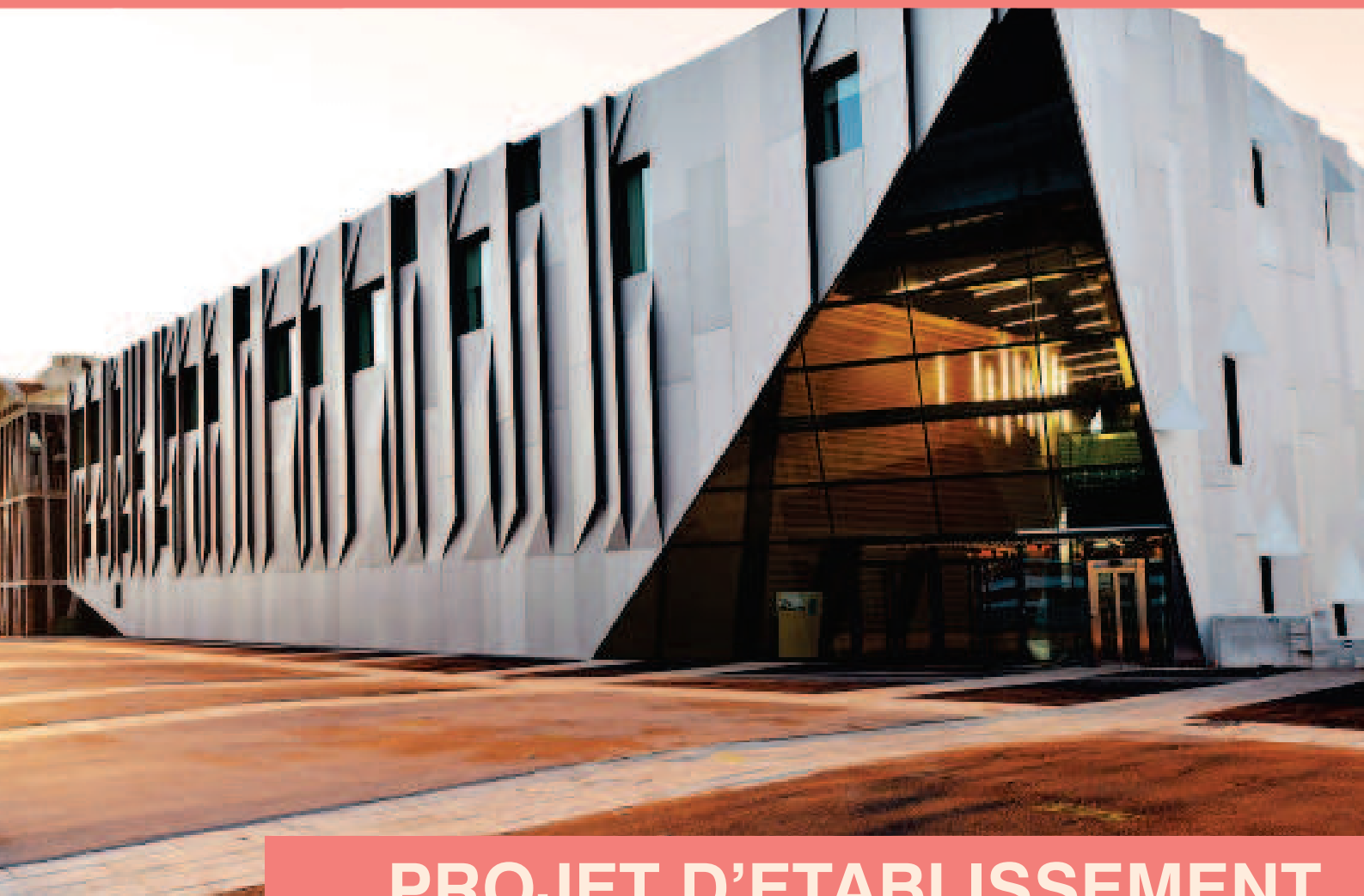


Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/02/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



# CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

MUSIQUE / DANSE / ART DRAMATIQUE



## PROJET D'ETABLISSEMENT

### 2014 / 2020

380 avenue Mozart - 13100 Aix-en-Provence  
Tél. : 04 88 71 84 20



## Edito

La Ville d'Aix-en-Provence, profondément attachée à son Conservatoire, souhaite continuer et amplifier le mouvement de développement et de structuration mis en œuvre dans la dernière décennie. La place centrale qu'occupe cet établissement dans le réseau culturel et artistique aixois, son rayonnement qui dépasse largement son territoire, la qualité reconnue de son enseignement, justifient les ambitions portées dans ce « Projet d'Etablissement » redéfini durant l'année 2014.

L'entrée dans le nouveau conservatoire conçu par l'architecte japonais Kengo Kuma, et le renouvellement complet des équipements pédagogiques, offrent des conditions matérielles de grande qualité qui permettent à chacun de développer son talent. Le dynamisme et la vitalité de l'équipe pédagogique, son engagement au service de la transmission, de la création et de la diffusion, bien connus du public qui suit avec passion l'importante programmation de la saison artistique, transparaissent dans ce document. Celui-ci, réalisé avec une participation active de tous les protagonistes, apporte une vision détaillée et approfondie de la vie de cette maison et donne les éléments pour se projeter dans les 6 prochaines années.

La place historique et centrale de la musique dans l'Etablissement, l'ouverture récente de la classe d'art dramatique, le renforcement du département danse, la qualité et la diversité des partenariats avec le Festival International d'Art Lyrique, le Festival de Pâques, l'Ecole Supérieure d'Art, le Cefedem-Sud, le CFMI, l'Education Nationale, le Ballet Preljocaj, le Musée Granet, le réseau des conservatoires labellisés de la région PACA... font de cette structure un des piliers de la politique culturelle de la ville d'Aix-en-Provence et de son rayonnement.

Compte tenu de cet état des lieux et avec la volonté réaffirmée de poursuivre et d'amplifier encore cette dynamique, nous demandons à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication un changement de label, pour passer de conservatoire à rayonnement départemental à **conservatoire à rayonnement régional**. Ce « Projet d'Etablissement 2014-2020 » porte cette ambition pour que chacun puisse participer à l'élan engagé et accompagner un développement au service de la démocratisation de l'accès à l'excellence culturelle.

Sophie Joissains  
Adjointe en charge de la Culture  
et de la Politique de la Ville

## Introduction

La réalisation d'un nouveau projet d'établissement constitue un enjeu d'importance. Celui-ci revêt un caractère particulier dans la situation actuelle du Conservatoire Darius Milhaud d'Aix-en-Provence qui vit un tournant majeur dans sa longue histoire. En effet, les nouveaux moyens mis en œuvre par la ville, pour lui permettre de fonctionner au meilleur niveau et de finir sa structuration complète, musique/danse/art dramatique, impliquent une exigence et des résultats à la hauteur des attentes de chacun : élèves, parents, professionnels, artistes, institutionnels, Ministère de la Culture et élus.

L'entrée dans les nouveaux locaux a considérablement « rajeuni » la vie de l'établissement en lui donnant une énergie nouvelle. Le projet d'établissement est « l'outil » indispensable pour transformer cette énergie en actions, définir clairement des axes, guider les choix stratégiques, réaliser les souhaits et les élans artistiques et pédagogiques suscités.

Un processus approfondi de consultation, concertation, élaboration, s'est déroulé durant presque une année afin que ce qui doit présider aux destinées du Conservatoire Darius Milhaud durant les prochaines années, de 2014 à 2020, soit bien l'expression d'aspirations partagées. La première partie de ce document est consacrée à l'histoire de cette « maison » très ancienne (création en 1848), notamment sur la période charnière des années 2000 qui a connu un développement très important. Le bilan/diagnostic de son activité actuelle, largement développé également dans la 2<sup>ème</sup> partie, démontre toute la richesse et la qualité de son fonctionnement. Celui-ci a provoqué la décision de la municipalité de doter cet établissement d'un équipement à la hauteur de ses ambitions.

Ce point d'étape étant posé, les perspectives proposées sont nombreuses, enthousiasmantes et ambitieuses. La volonté sans faille de continuer l'histoire du Conservatoire Darius Milhaud, de le conduire vers un avenir pédagogique et artistique qui soit en phase avec les grands enjeux de son époque, constitue le lien fort qui rassemble tous les acteurs de l'établissement.

Bonne lecture.

Jean Philippe Dambreville  
Directeur

# Sommaire

## Edito

## Introduction

A.	ETAT DES LIEUX HISTORIQUE ET INSTITUTIONNEL .....	6
1.	Contexte démographique, économique et culturel.....	6
2.	Petite histoire du Conservatoire .....	7
3.	Fonctionnement et évolution du Conservatoire Darius Milhaud entre 1999 et 2012 .....	8
a.	Développement du Conservatoire Darius Milhaud entre 1999 et 2012 .....	8
b.	Les pratiques collectives et la diffusion artistique.....	9
4.	Les partenaires institutionnels et associatifs historiques.....	11
a.	L'Education Nationale.....	11
b.	L'enseignement supérieur et les formations professionnalisantes .....	11
c.	Les pratiques amateurs .....	12
d.	Les structures de diffusion.....	12
e.	Les réseaux associatifs.....	13
5.	Historique des locaux.....	15
6.	2012-2014, une nouvelle ère .....	17
a.	Le nouveau Conservatoire .....	17
b.	Les cursus et parcours.....	18
c.	Les grands principes et modalités d'évaluation.....	19
d.	Analyse des publics .....	20
e.	La saison artistique .....	22
f.	Projet de service administratif et technique.....	24
g.	La nouvelle médiathèque.....	25
h.	Les moyens financiers : budget et politique tarifaire .....	27





B.	ANALYSE, DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES .....	28
1.	Bilan, analyse et diagnostic par département pédagogique .....	28
a.	Le Département Art Dramatique .....	28
b.	Le Département Danse .....	31
c.	Le Département Cordes .....	34
d.	Le Département Formation Musicale et Érudition .....	35
e.	Le Département Instruments Polyphoniques .....	37
f.	Le Département Interventions en Milieu Scolaire et « Musiciens en Herbe » .....	39
g.	Le Département Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées .....	41
h.	Le Département de Musique Ancienne .....	43
i.	Le Département Musique de chambre et les Pratiques Collectives .....	44
j.	Le Département Vents et Percussions .....	47
k.	Le département Voix .....	48
l.	Conclusion du chapitre : Bilan, analyse et diagnostic par département pédagogique .....	49
2.	Les grands axes thématiques et les enjeux stratégiques 2014-2020 .....	50

## **Conclusion prospective**

## A. ETAT DES LIEUX HISTORIQUE ET INSTITUTIONNEL

### 1. Contexte démographique, économique et culturel

La ville d'Aix-en-Provence connaît une expansion régulière sur le plan démographique. Avec plus de 140 000 habitants au recensement de 2011, elle est la 24<sup>ème</sup> commune de France par sa population et constitue le centre d'une Communauté d'Agglomération de 350 000 habitants, qui fait preuve d'un grand dynamisme économique et culturel.

Ancienne capitale de la Provence, elle possède une longue et très riche tradition universitaire, juridique, patrimoniale et culturelle. Enracinée depuis plus de six siècles sur une terre d'art et de culture, au cœur de la Provence, son université est héritière d'une histoire, celle du « *studium generale* pour l'étude de la théologie et des droits », fondé à Aix-en-Provence en 1409.

Ville des Comtes de Provence, ville royale, capitale administrative puis sous-préfecture des Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence a aujourd'hui plus de cinq siècles d'histoire judiciaire. Elle accueille une Cour d'appel (la 2<sup>ème</sup> plus importante de France en termes d'activité, qui englobe 4 départements) et un tribunal de grande instance (le 15<sup>ème</sup> de France).

Aix-en-Provence, ville d'art, tire une grande partie de son charme de sa beauté architecturale. L'élégance des nombreux hôtels particuliers et des monuments témoigne d'un passé prestigieux et chaque place, chaque coin de rue révèle un joyau de fontaine.

La création du Festival International d'Art Lyrique par Gabriel Dussurget, en 1948, a donné à la Ville une image culturelle internationale de premier plan qui a été renforcée, en 2006, par l'implantation du Ballet Preljocaj, Centre Chorégraphique National, dans un bâtiment spécialement construit pour lui, le *Pavillon Noir*, conçu par l'architecte Rudy Ricciotti.

En 2007, a été inauguré le Grand Théâtre de Provence, à la signature de l'architecte Vittorio Gregotti. Situé en face du *Pavillon Noir*, il offre une salle de 1 350 places, et des moyens de travail tout à fait remarquables pour les artistes amenés à s'y produire, notamment les grandes productions du Festival International d'Art Lyrique ou encore l'Orchestre Français des Jeunes, qui en a fait son lieu de résidence. Depuis 2013, il développe le Festival de Pâques sous la direction artistique de Renaud Capuçon et propose une programmation exceptionnelle composée des plus grands artistes internationaux du moment.

A côté de ces deux grandes structures très récentes, se trouve la Bibliothèque Méjanès, l'une des plus importantes bibliothèques en région, tant par la richesse que par le volume de ses collections. A cette implantation en un même espace de trois structures culturelles majeures, s'ajoute désormais le nouveau Conservatoire dans ce qui est appelé maintenant : le Forum Culturel d'Aix-en-Provence.

## 2. Petite histoire du Conservatoire

En 1849, après la disparition de l'Association Philharmonique d'Aix-en-Provence, Marius Lapierre, violoniste, créa chez lui un cours gratuit de solfège pour les jeunes. En raison du succès de cette initiative, il s'adressa à la municipalité afin d'obtenir un local suffisamment spacieux pour y réunir les jeunes gens désireux de suivre ses cours. La municipalité d'alors, mit à disposition de Marius Lapierre une salle dans un établissement communal, rue de Suffren. C'est de ce moment que date véritablement la fondation du conservatoire d'Aix-en-Provence.

En 1856, grâce à une subvention municipale, vinrent s'adjoindre aux classes de solfège, des classes de violon, violoncelle et instruments à vent, classes respectivement confiées à Messieurs Wanski, Baudry et Bourck.

Le 29 mars 1884, grâce au Sénateur Victor Leydet, ancien élève de la maison, l'établissement fut compté au nombre des écoles de musique subventionnées par l'État, et devint École Nationale de Musique, ce qui lui permit d'augmenter le nombre de classes, dont 3 classes pour les filles (chant, solfège et piano) et d'investir dans de nombreux instruments de musique. Marius Lapierre restera 54 ans à la direction de l'établissement et Henri Poncet lui succédera.

En 1972, sous la direction de Pierre Villette (directeur de 1967 à 1989), Grand Prix de Rome, l'établissement déménage pour l'Hôtel de Caumont, rue Cabassol. En 1970 est ouvert le premier cours de danse classique.

Classé Conservatoire à Rayonnement Départemental depuis 2006, durant la direction de Michel Camatte (directeur de 1989 à 2012) assisté, à partir de 2002, par Michel Durand-Mabire, ce Conservatoire implanté de longue date dans la Ville d'Aix-en-Provence contribue historiquement à son rayonnement culturel.



### **3. Fonctionnement et évolution du Conservatoire Darius Milhaud entre 1999 et 2012**

Cet établissement de la commune d'Aix-en-Provence est administré en régie municipale directe. En tant que service de cette collectivité, il propose les deux types d'enseignement que sont les Classes à Horaires Aménagés, créées en 1992, et les horaires traditionnels, en conformité avec les différents textes nationaux concernant l'enseignement artistique spécialisé. Il dispense un très large éventail de disciplines musicales, les trois spécialités de la danse (classique, contemporain et jazz) et depuis septembre 2013, l'art dramatique.

#### **a. Développement du Conservatoire Darius Milhaud entre 1999 et 2012**

Depuis le dernier projet d'établissement, rédigé en 1999 par Michel Camatte, un certain nombre de postes ont été créés pour accompagner la croissance régulière de la population de la Ville. Ainsi le nombre d'élèves est passé de 1 220 à 1 325 durant cette période. Le détail de ces postes s'établit comme suit :

- en 2001, 1 poste de professeur conseiller aux études,
- en 2002, 1 poste de professeur de musique de chambre, 2 postes d'assistant spécialisé en accompagnement au piano, 1 équivalent temps plein de professeur réparti entre les disciplines qui en avaient le plus besoin, 1 équivalent temps complet d'assistant spécialisé réparti de la même façon, 1 poste d'intervenant en milieu scolaire et 1 poste de professeur de musiques actuelles,
- en 2004, 26 heures d'assistant spécialisé pour le département des musiques actuelles et l'initiation instrumentale dans le quartier du Jas-de-Bouffan et 1 second poste d'intervenant en milieu scolaire,
- entre 2005 et 2011, des redéploiements de postes de professeurs (lors de départs en retraite), ont été opérés vers des postes d'assistants spécialisés, permettant ainsi un gain horaire à budget constant. Ceux-ci ont permis de renforcer substantiellement la plupart des disciplines tout en gardant un équilibre : le nombre d'enseignants au grade de professeur demeurant au moins égal dans chaque discipline à celui des enseignants sur le grade d'assistant spécialisé.
- en 2009, création du poste de professeur en charge de la coordination des actions en milieu scolaire et de l'enseignement de la chanson française,
- en 2011, extension des heures de la classe de danse contemporaine.

Au niveau des disciplines enseignées, ont été réalisées sur la période 2000/2011:

- la création complète du Département Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées, avec un professeur certifié entouré d'assistants (un à temps complet, les autres à temps partiel),
- l'extension du Département de Musique Ancienne, par l'adjonction de nouvelles disciplines (violon, violoncelle et hautbois baroques, traverso, chant),
- la création du Département des Interventions en Milieu Scolaire.

L'augmentation du nombre d'élèves (cent élèves de plus en dix ans) peut paraître modeste, eu égard au nombre de postes nouveaux mis en place durant cette période, mais cela s'explique par le fait que la plupart d'entre eux avaient un rôle transversal (conseiller aux études, musique de chambre, accompagnateurs). Cela a permis de faire face à des insuffisances mais n'a dégagé au final que peu de places supplémentaires.

Par ailleurs, ces nouveaux moyens ont entraîné un développement de l'attractivité du Conservatoire Darius Milhaud, notamment au niveau du cycle spécialisé et cycle de perfectionnement.

## **b. Les pratiques collectives et la diffusion artistique**

Les pratiques collectives, sous toutes leurs formes, quoique déjà très importantes lors du projet précédent, ont été promues de façon prioritaire au sein de l'établissement avec notamment, les nouvelles dimensions prises par les départements de musiques actuelles amplifiées et jazz et de musique ancienne, mais également dans des domaines où les compétences personnelles de certains professeurs ont permis la création de nouveaux ensembles (*improvisation, steel-band...*).

Le Conservatoire compte de très nombreux ensembles :

- 1 orchestre à cordes (*niveau fin de cycle 1 – début de cycle 2*),
- 1 orchestre symphonique (*niveau milieu et fin de cycle 2*),
- 1 grand orchestre symphonique (*niveau cycle 3 et au-dessus*),
- 1 orchestre d'harmonie (*actuellement 2*),
- 1 big-band de jazz,
- 1 orchestre baroque,
- 1 chorale d'adultes,
- plusieurs chorales d'enfants,
- 2 ateliers d'improvisation (*créés en 2010*),
- 1 « steel-band » (*créé en 2008*),
- 1 orchestre CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique).



Il est à noter également la présence très majoritaire des étudiants et lauréats du Conservatoire au sein d'une structure partenaire majeure : l'Orchestre des Jeunes de la Méditerranée. D'autre part, les chorales d'enfants et d'adultes se sont produites plusieurs fois chaque année, en abordant tous les genres et toutes les époques, *a cappella*, avec piano, avec petit ensemble instrumental ou avec orchestre.

Sur les treize années écoulées, l'établissement a assuré une très grande activité de diffusion. Cependant, l'absence d'espace au sein même de ses propres locaux, en a limité la quantité et surtout la lisibilité par rapport au public. L'orchestre symphonique s'est produit régulièrement au Théâtre du Jeu de Paume, au Grand Théâtre de Provence, au Théâtre du Bois de l'Aune, à la Cathédrale Saint-Sauveur...

La musique contemporaine a également été présente de façon significative dans les programmes de concert durant ces années, avec la création de commandes réalisées auprès de compositeurs en résidence : François Rossé (2003), Pierre-Adrien Charpy (2006), Susumu Yoshida (2010), Paul Elwood (2011), Claudio Gabriele (2004/2014).

Il convient de citer également les concerts qui ponctuent chacun des dix week-ends annuels du département de musique ancienne, et les prestations de plus en plus nombreuses des ensembles de musiques actuelles amplifiées et de jazz.

Un autre point concernant la diffusion est celui des concerts professionnels donnés par les professeurs, en solistes ou en petits ensembles. Leur nombre a oscillé entre cinq et dix, chaque année, en fonction des possibilités budgétaires.

Au niveau du département danse, les ensembles chorégraphiques n'ont malheureusement pas pu présenter de spectacles chaque année, tant à cause de la qualité insuffisante des studios pour assurer des répétitions dans des conditions satisfaisantes qu'en raison de la rareté et du coût des salles où il était possible de les produire. Les classes de danse se sont donc produites en moyenne une fois tous les deux ans, principalement au Théâtre du Jeu de Paume. Néanmoins, depuis plusieurs années, cet événement s'est réalisé en liaison étroite avec le Centre Chorégraphique National d'Angelin Preljocaj, dans le cadre de la convention qui unit les deux structures.



## **4. Les partenaires institutionnels et associatifs historiques**

### **a. L'Education Nationale**

Dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés, créées en 1992, l'école élémentaire Sallier accueille les classes de CE1, CE2, CM1, CM2, pour l'apprentissage de la musique et le collège Mignet les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, et 3<sup>ème</sup> pour les spécialités musique et danse.

En 2011, la ville a fait un bilan du dispositif « Classes à Horaires Aménagés », compte tenu des moyens importants qui lui sont consacrés. Des modifications substantielles, en terme d'organisation et d'efficacité, ont été effectuées afin de lui redonner une pertinence accrue. L'entrée dans les nouveaux locaux a permis de consolider cette restructuration et d'assurer sa continuité.

Au-delà du partenariat étroit que constituent les Classes à Horaires Aménagés, le Conservatoire collabore fortement avec le Ministère de l'Education Nationale au travers des interventions de « dumistes » qui exercent dans 15 écoles de la Ville. Pour l'ensemble de ces dispositifs, des conventions cadres et des conventions d'objectifs font l'objet de réactualisations régulières.

L'engagement de la ville dans les projets et dispositifs EAC (Enseignement Artistique et Culturel) est ancien et doté de moyens importants. Des actions et réalisations spécifiques sont mises en œuvre et financées chaque année dans ce cadre pour toucher et sensibiliser le public scolaire à l'ensemble des formes artistiques, par les équipes du Conservatoire. Des ateliers spécifiques sont à l'étude notamment sur la thématique de « la réussite éducative » pour des enfants identifiés en difficulté et nécessitant un soutien particulier par le biais de pratiques artistiques.

### **b. L'enseignement supérieur et les formations professionnalisantes**

Depuis 2010, une convention est signée avec l'Université d'Aix-Marseille, et plus particulièrement avec son département de musicologie. Cette convention permet notamment aux étudiants inscrits simultanément dans les deux structures d'obtenir des « crédits universitaires » pour certains cours suivis au Conservatoire, en cycle 3 et cycle spécialisé.

Des liens très anciens et importants existent avec le CEFEDM-Sud et le CFMI, ces deux organismes de formation professionnelle font partie des partenaires « naturels » de la transmission pédagogique. En effet, les parcours des élèves du Conservatoire, souhaitant devenir enseignants, passent par ces structures et des collaborations, tutorats, stages d'observation, sont régulièrement mis en place.

Dans le domaine chorégraphique, des liens historiques avec le centre (privé) de préparation au Diplôme d'Etat : « Cafedanse », implanté dans la ville d'Aix, offrent également des passerelles avec les professeurs de danse, en tant que personnalités du monde chorégraphique.

Pour le jazz et surtout les musiques actuelles amplifiées, le Conservatoire est engagé par convention avec l'IMFP, structure privée de formation et d'insertion professionnelle, soutenue par la Région et par l'État, basée à Salon-de-Provence.

### **c. Les pratiques amateurs**

Le Conservatoire Darius Milhaud a affirmé depuis de nombreuses années, y compris dans son précédent projet d'établissement, que le lien avec la pratique amateur était l'un de ses axes majeurs.

Trois orchestres d'harmonie fonctionnent sur le territoire de la Ville d'Aix-en-Provence. Une convention a été signée en 2007 sous l'égide directe de la municipalité, et des activités communes ont eu lieu tous les ans avec l'orchestre d'harmonie des étudiants. L'une de ces harmonies, la *Lyre Aixoise*, est accueillie depuis 2009 dans les locaux de l'établissement et continue de l'être dans le nouveau bâtiment, où elle a été rejointe par la *l'Harmonie Municipale*. Ces deux ensembles disposent de leur bureau et effectuent leurs répétitions dans le nouveau bâtiment. D'autre part, le *Big-Band d'Aix* et le *Big-Band 13* sont accueillis également pour leurs répétitions dans les locaux du Conservatoire au Château de l'Horloge.

Au niveau des chorales, le Conservatoire a toujours reçu dans ses locaux, et ce depuis fort longtemps, les répétitions de nombreuses chorales de la ville, y compris le *Chœur Régional*. Le partenariat avec les chorales ne se limite pas à cette simple mission d'accueil. Les orchestres et/ou des ensembles de musiciens participent à de nombreuses réalisations communes très régulièrement.

### **d. Les structures de diffusion**

Dans le domaine chorégraphique, les liens avec le Centre Chorégraphique National d'Angelin Preljocaj sont formalisés par une convention permettant notamment aux élèves d'assister au travail du Ballet, y compris sur ses créations. La convention permet également aux élèves de bénéficier, pour les spectacles rassemblant la classe de danse dans sa totalité, de chorégraphies originales, réalisées par l'un des cadres du Ballet.

Pour la Ville d'Aix-en-Provence, outre le Ballet Preljocaj cité ci-dessus, la principale structure de diffusion est le Grand Théâtre de Provence. Les autres structures de diffusion de la Ville sont d'une plus petite capacité et ont régulièrement accueilli des productions du Conservatoire, jusqu'en septembre 2013. La liste de ces salles s'établit ainsi :

- le Théâtre du Jeu de Paume (400 places),
- la Salle du Bois de l'Aune (350 places),
- l'Amphithéâtre de la Verrière dans la Cité du Livre (350 places),
- la Cathédrale Saint Sauveur (900 places),
- l'Auditorium du lycée militaire (500 places),
- Théâtre et Chansons (80 places),
- l'Église Saint-Jean de Malte (300 places),
- le Temple Réformé de la rue de la Masse (150 places),
- la Chapelle des Oblats (130 places).

Dans les trois derniers lieux, seuls des programmes non contraires aux fonctions culturelles ont pu être produits.



### **e. Les réseaux associatifs**

APEC (Association des Parents d'Élèves du Conservatoire) est très active à Aix-en-Provence. Elle est affiliée à la FNAPEC (Fédération National des Association des Parents d'Elèves).

Comme souvent dans ce type d'associations, l'ensemble des initiatives repose sur quelques bénévoles très engagés qui portent les projets et relaient la parole de ceux qui n'ont pas toujours le temps de participer aux instances délibératives.

L'APEC est membre de droit du Conseil d'Établissement.

Elle participe à la commission d'exonération qui statue sur les dégrèvements de frais de scolarité, accordés par la ville aux élèves et familles à faibles revenus.

L'association est invitée, à titre d'observateur, à toutes les évaluations, notamment pour les examens de passage de cycles et diplômes de fin de cursus.

Chaque début d'année scolaire, l'APEC diversifie ses actions dans le cadre de sa mission pour organiser, proposer, faciliter :

- une « vente des manuels » de Formation Musicale en début d'année ;
- une « bourse aux livres », afin de permettre aux élèves de revendre leurs méthodes et manuels anciens et de pouvoir en acquérir de nouveaux à des tarifs d'occasions ;
- une interface entre l'assurance des Musiciens et les élèves instrumentistes ;
- une aide logistique lors des « Portes Ouvertes du Conservatoire » ;
- une aide à l'organisation du classement des ouvrages de la nouvelle Médiathèque ;
- un suivi des classes CHAM et cursus traditionnel
- un accompagnement des élèves et des parents en cas de litige ;
- des temps conviviaux pour les élèves et les parents à l'occasion de temps forts ;
- une attribution du Prix de l'APEC
- des réunions d'informations sur des thématiques spécifiques (Qu'est-ce qu'un Conservatoire ? - Insertion professionnelle ? - Orientation vers les Ecoles Supérieures ? ...) mises en place conjointement avec la direction du Conservatoire.

Au fil du temps, L'APEC veille à se renouveler pour offrir au plus grand nombre un accompagnement qui soutient, renforce et encourage un accès à la culture de la Musique, de la Danse et de l'art Dramatique que le Conservatoire à Rayonnement Régional Darius Milhaud d'Aix-en-Provence dispense à ses élèves dans le cadre du nouveau Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement des arts vivants.

Sur le plan local, l'établissement est membre, par l'intermédiaire de son directeur, de l'Association des Conservatoires et Ecoles de Musique de la Communauté du Pays d'Aix. Cette association a pour but de mettre progressivement en place, entre les écoles du territoire de la Communauté (qui représente 36 communes et 350.000 habitants), une cohérence pédagogique, des rencontres constructives des équipes enseignantes et des projets partagés ...

Ces liens sont appelés à être officialisés par voie de convention(s), à l'instar de celle engagée avec la ville de Pertuis fin 2011 et approuvée par les deux conseils municipaux au début de l'année 2012.

Sur le plan régional, un réseau fonctionne également depuis 2004 à travers une association des directeurs. Celui-ci a travaillé plus particulièrement à la mise en place d'une organisation régionalisée du passage de l'épreuve dominante du D.E.M. (Diplôme d'Etudes Musicales), géré en commun par les CRD et CRR de la région (seul, le CRR de Marseille n'a pas souhaité s'y associer).

Les premiers concours d'entrée communs pour le cycle spécialisé ont eu lieu en 2010 dans cinq disciplines-tests (violoncelle, percussion, cor, chant, saxophone) et se sont généralisés en 2011 (à l'exception toutefois de quelques disciplines spécifiques).

Les premiers examens « régionaux », pour l'obtention de l'unité de valeur dominante du DEM (Diplôme d'Etudes Musicales), ont eu lieu en 2012, pour les disciplines ayant fait l'objet de la phase expérimentale en 2010, et en 2013 pour toutes celles dont l'admission a eu lieu en 2011.

Sur le plan international, des liens étroits sont tissés avec de nombreux interlocuteurs. De nombreux échanges culturels ont lieu de façon régulière et depuis fort longtemps, avec les villes jumelées d'Aix-en-Provence : Tübingen (Allemagne), Bath (Angleterre), Coimbra (Portugal), Grenade (Espagne), Perugia (Italie). Les échanges les plus importants et les plus anciens sont avec l'orchestre de Tübingen, qui vient très régulièrement jouer à Aix-en-Provence.

De 1992 à 2012, le Conservatoire Darius Milhaud a rejoint celui de Marseille en tant que représentant de la France au sein de l'association ECUME (Echanges Culturels en Méditerranée), qui regroupait les Conservatoires et Ecoles d'Art des plus grandes villes du pourtour méditerranéen : Gênes, Malte, Split, Thessalonique, Damas, Jérusalem, le Caire, Alexandrie, Tunis, Alger, Barcelone...

Des contacts internationaux outre atlantique, dont certains ont fait l'objet d'une convention officielle, ont donné lieu à des invitations réciproques. Le plus important concerne l'université Vanderbilt de Nashville (Tennessee), qui est l'une des plus importantes universités américaines, et avec laquelle, dans le cadre de la convention, les échanges d'étudiants sont pérennisés.

Une autre convention d'échanges d'étudiants a été signée avec l'Université Laval de Québec et s'est concrètement mise en œuvre dès 2011 par la réception à Aix d'une élève pianiste en Cycle 3.

## 5. Historique des locaux

Jusqu'au mois de septembre 2013, date d'entrée dans le nouveau bâtiment conçu par l'architecte Kengo Kuma, le fonctionnement était éclaté sur 5 sites : l'Hôtel de Caumont, l'annexe Mignet, le grand studio de danse, la studio de danse de l'Espace Forbin et les annexes successives du Jas de Bouffan. Cette situation se doit d'être rappelée car elle a beaucoup pesé sur la manière dont s'est développé le Conservatoire. Il est incontournable d'y faire référence pour comprendre l'état des lieux actuel, avec ses forces et ses faiblesses.

**L'Hôtel de Caumont**, bâtiment principal, superbe hôtel particulier du début du 18ème siècle, classé monument historique, situé en plein centre ancien d'Aix-en-Provence dans le « quartier Mazarin », a été acheté par la Mairie en 1964. L'établissement intègre l'Hôtel de Caumont en 1972 et prend le nom de Conservatoire Darius Milhaud, illustre compositeur aixois qui participe en personne à l'inauguration de cette nouvelle localisation.

A cette époque, cette implantation correspond à un réel progrès, les locaux précédents étant devenus exigus et vétustes. Cependant l'expansion de l'établissement et le développement de ses activités ont rendu assez rapidement ces nouveaux locaux eux-mêmes très insuffisants et des annexes ont dû être successivement ajoutées.

L'attribution de **l'annexe Mignet**, ancien local de l'internat du lycée Mignet (actuel collège), jusqu'alors loué par la ville à des services du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, permet, en 1996, d'investir des salles supplémentaires à une centaine de mètres du bâtiment principal.

Sa mise en service a permis de « loger » à peu près correctement toutes les classes de formation musicale et a offert un petit studio de danse ainsi qu'une quinzaine de classes d'instrument. Ce bâtiment comportait également une salle d'une centaine de mètres carrés, qui était absolument indispensable pour une partie des activités collectives de l'établissement, principalement les chorales mais aussi les ensembles instrumentaux des classes à horaires aménagés et plusieurs ensembles de musique de chambre.

**Le grand studio de danse**, comme aucun des deux bâtiments précédemment cités, n'était en mesure d'offrir un studio de danse respectant les normes réglementaires, il a été nécessaire de trouver un autre local pour que le département danse puisse continuer à fonctionner.

Le choix s'est porté sur une grande salle, située à l'intérieur du collège Mignet. Ce studio était équipé pour la danse (parquet avec double lambourrage, barres, miroirs), mais insuffisant en terme de vestiaires et de douches. Malgré la bonne volonté de la direction du collège Mignet, cette salle était peu accessible durant les week-ends et les vacances scolaires, ce qui créait de sérieuses difficultés pour réaliser pleinement les activités « transversales » du département danse, notamment la préparation des spectacles qui regroupant des élèves des différentes classes.

**Le studio de danse de l'Espace Forbin**, précédemment utilisé par l'association « Danse à Aix », fut attribué par la ville d'Aix-en-Provence au Conservatoire après la suppression de ce festival, à charge pour celui-ci de coordonner les activités des autres utilisateurs.

Ce studio répondait alors aux normes légales : une salle d'une superficie de 150 m<sup>2</sup>, un parquet, des miroirs, des vestiaires, des douches et des sanitaires. Malheureusement il est situé à plus d'un kilomètre des deux bâtiments principaux du Conservatoire et mutualisé avec d'autres compagnies chorégraphiques.

**Les annexes du Jas de Bouffan : Campagne Roure et Château de l'Horloge.** En 2002, l'ancienne petite « bastide » provençale, donnée par la famille Roure à la Commune, fut attribuée à l'établissement. Situé dans le quartier modeste du Jas de Bouffan, à l'ouest de la ville, ce petit bâtiment d'environ 200 m<sup>2</sup>, facile d'accès avec un parking gratuit à proximité, a permis d'accueillir :

- des cours d'initiation instrumentale, destinés en priorité aux habitants du quartier, et intitulés «Musiciens en herbe», dans le cadre d'une volonté de démocratisation de l'accès à la culture,
- l'intégralité du Département Musiques Actuelles Amplifiées (jazz non compris), ainsi que son big-band, dès sa création en 2003.

L'annexe de la « Campagne Roure » a été quittée dans le courant de l'hiver 2011-2012 pour un bâtiment neuf, situé dans le même quartier : le Château de l'Horloge, disposant de locaux beaucoup plus grands et spécialement équipés pour la pratique musicale.

Ce site accueille depuis la rentrée 2013, uniquement le dispositif « Musiciens en Herbe », et des répétitions de groupes de jazz et de musiques actuelles amplifiées. Il a vocation à permettre l'accompagnement des pratiques amateurs dans le domaine des musiques amplifiées et la mise en place de résidences de groupes émergents.

Cette première partie d'état des lieux permet de mieux comprendre la physionomie de l'établissement. En effet, la musique constitue le socle historique et continue d'occuper une place prépondérante par le nombre d'élèves et d'enseignements dispensés. La danse est arrivée progressivement à partir de 1970 et s'est trouvée limitée dans son développement par un cruel manque de locaux. Même si la discipline classique s'est très bien structurée au cours des années, le retard pris en danse contemporaine et jazz se comble depuis l'entrée dans les nouveaux locaux ayant permis également la création de la classe d'art dramatique.

## 6. 2012-2014, une nouvelle ère

La décision de doter le Conservatoire de nouveaux locaux, modernes, adaptés tant par la dimension que par la qualité, a été prise par Madame Maryse Joissains, Maire d'Aix-en-Provence, en 2007. Leur localisation, au cœur du Forum culturel, dans le prolongement du Pavillon noir est décidée également à cette époque. La demande d'un nouveau bâtiment était déjà ancienne (début des années 1990), la direction de l'établissement avait commencé à alerter la ville sur les conditions d'exercices de plus en plus difficiles dans l'Hôtel de Caumont.

### a. Le nouveau Conservatoire

Michel Camatte, alors directeur, Michel Durand-Mabire, son adjoint, et l'ensemble des professeurs ont travaillé très activement, en partenariat avec la SEMEPA, société d'économie mixte chargée de la maîtrise d'ouvrage, à l'élaboration d'un cahier des charges le plus précis et abouti possible, au printemps 2009. Un concours est lancé à l'automne 2009 et le projet de l'architecte japonais, Kengo Kuma, est retenu à l'unanimité en janvier 2010. La construction commence en 2011 et prendra 2 années.

Inauguré en septembre 2013, le nouvel établissement est conçu pour regrouper tous les enseignements jusqu'alors répartis sur 5 sites, tout en conservant une activité annexe sur le site du Château de l'Horloge (dispositif « Musiciens en Herbe », salles de répétitions et accueil d'associations).

Ce bâtiment de 7400 m<sup>2</sup>, organisé en 2 ailes sur 6 niveaux, est doté de 110 pièces, dont 80 dédiées spécifiquement à la pratique artistique (studios de danse et d'art dramatique, salles de cours, de répétitions, d'auditions et d'enregistrement) auxquelles s'ajoutent une médiathèque, une salle de MAO (Musique Assistée par Ordinateur) et un auditorium de 500 places avec une scène de 220 m<sup>2</sup> équipée d'un grand orgue de concert. Le financement, d'un montant total de 21 500 000€, a été pris en charge par :

- la Ville d'Aix-en-Provence, à hauteur de 13 422 623€,
- la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, 4 285 000€,
- le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, 2 151 208€,
- la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 641 169€.

En outre, un budget spécifique d'équipement, d'un montant de 2,5 millions d'euros, a permis de renouveler entièrement le mobilier, le parc informatique et d'acquérir 60 pianos neufs (dont 2 pianos de concert Steinway pour l'auditorium), 3 orgues, 3 harpes, 3 clavecins, du matériel de percussion et de sonorisation (pour les musiques actuelles...) ceux-ci s'ajoutant aux matériels déjà existants. Le Conservatoire Darius Milhaud est donc aujourd'hui parfaitement équipé pour remplir sa mission.

## **b. Les cursus et parcours**

La scolarité peut être suivie avec des horaires hors temps scolaire (horaires dits traditionnels) en musique, en danse ou en art dramatique, ou avec des horaires en temps scolaires (dits horaires aménagés) uniquement en musique ou en danse, dans le cadre de la convention qui lie la Ville à l'Education Nationale.

Conformément au schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, les cycles sont au nombre de quatre :

- le 1<sup>er</sup> cycle correspond au stade des acquisitions de base, l'amorce de savoir-faire vocaux, instrumentaux, théâtraux et/ou chorégraphiques, individuels et collectifs ainsi qu'un premier accès aux différents langages. En musique, sa durée se déroule en 4 années mais peut, en fonction du développement du parcours, s'effectuer seulement en 3 ans et peut aller jusqu'à 5 ans, si l'encadrement pédagogique l'autorise. Cette durée est plus brève dans quelques disciplines telles que le chant ou la danse (se référer, pour ces cas particuliers, à la fiche technique correspondante) et de 2 années en art dramatique. Ce temps "normal" n'est toutefois pas un droit absolu, le conseil d'évaluation pouvant mettre fin à la scolarité d'un élève dont le travail et l'investissement sont insuffisants sur l'année écoulée.
- le 2<sup>ème</sup> cycle prolonge et approfondit les acquis du 1<sup>er</sup> cycle, il prépare l'élève à accéder à son autonomie, par le développement de méthodes de travail personnel, l'approche de répertoires de plus grande difficulté, l'accroissement de la dimension "pratique collective". Les durées sont les mêmes que celles du 1<sup>er</sup> cycle en fonction des différentes disciplines. Ce cycle permet d'obtenir le BEM (Brevet d'Etudes Musicales), et/ou le BEC (Brevet d'Etudes Chorégraphiques) et/ou le BET (Brevet d'Etudes Théâtrales).
- le 3<sup>ème</sup> cycle, anciennement appelé "fin d'études", prolonge les cycles précédents par un approfondissement des techniques, la maîtrise des bases de l'interprétation, l'acquisition d'une réelle autonomie. La durée maximum qu'un élève peut y passer est de trois ans, les études y sont sanctionnées par le CEM (Certificat d'Etudes Musicales) et/ou le CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques) et/ou le CET (Certificat d'Etudes Théâtrales). Il peut constituer une « fin en soi », pour une pratique amateur autonome de qualité, les objectifs et contenus de ce cycle sont d'ailleurs particulièrement orientés dans cette direction.
- le cycle spécialisé constitue la dernière grande étape du cursus de formation. Il peut permettre à l'étudiant de se préparer à une formation professionnelle ultérieure. De ce fait, il n'est accessible que sur concours d'entrée spécifique et régionalisé entre les différents conservatoires de la Région PACA (dispositif mis en place uniquement en musique à l'heure actuelle). La durée en est de 3 ans au maximum et les études y sont sanctionnées par le DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) ou le DEC (Diplôme d'Etudes Chorégraphiques) et le DET (Diplôme d'Etudes Théâtrales). Depuis 2010, l'examen pour l'obtention de l'Unité de Valeur pour la discipline dominante du DEM est organisé au niveau régional (PACA).

A côté de ces parcours, le Conservatoire Darius Milhaud propose plusieurs parcours personnalisés qui permettent à des étudiants pour qui les « parcours traditionnels » ne répondent pas, ou ne répondent plus, de manière satisfaisante ou pertinente, d'initier, d'accompagner, d'approfondir autrement leur formation et pratiques artistiques.

Pour les plus jeunes débutants dans le quartier, dit prioritaire, du Jas de Bouffan, le dispositif de proximité « Musicien en herbe » permet un accès plus adapté et progressif à la pratique artistique. Le « Parcours danse », dispositif d'initiation et de découverte des différentes esthétiques de la danse, se déroule dans 7 écoles primaires sur le temps périscolaire. Le « 2<sup>ème</sup> Cycle court » permet aux enfants de fin de 1<sup>er</sup> cycle et de début de 2<sup>ème</sup> cycle, notamment à l'âge de l'adolescence, de « faire un détour » par un parcours organisé à partir d'un projet plus personnel.

Pour les étudiants titulaires d'un DEM, la possibilité de suivre un cycle de perfectionnement permet, après réussite au concours d'entrée, d'être accompagné dans un projet de professionnalisation et/ou de préparation de concours d'entrée à des conservatoires supérieurs.

### **c. Les grands principes et modalités d'évaluation**

L'évaluation a pour fonction de permettre à l'élève de se situer dans son parcours de formation et d'organiser son orientation tout au long de sa scolarité, particulièrement à la fin de chaque cycle. Elle permet au Conservatoire de vérifier que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues dans les objectifs ont été assimilées. Elle peut permettre, le cas échéant, de conseiller une réorientation à l'intérieur ou hors de l'établissement.

Comme la formation, l'évaluation des élèves est globale : elle porte sur l'ensemble de leurs acquis. Elle est réalisée de manière continue par l'équipe pédagogique qui peut également s'appuyer sur des contrôles ponctuels ou des auditions. D'autre part, les fins de cycles sont organisées sous forme d'examens devant un jury extérieur en fin d'année scolaire. Il n'y a pas d'évaluation formelle pour les classes d'éveil. La prise en compte du contrôle continu intervient lors des délibérations de fin d'année.

L'évaluation dans le cadre des pratiques collectives, repose intégralement sur la notion de contrôle continu. Si les critères d'évaluation sont identiques pour les différents cycles, ils s'adaptent à la situation de l'élève dans le cursus et évoluent au regard de sa progression, de son orientation et du caractère de l'épreuve à valider en fin de chaque cycle. Ils reposent sur les notions du savoir faire (sonorité, qualité du jeu et variantes sonores, qualité vocale et ambitus, justesse, précision rythmique, qualité d'écoute, déchiffrage et réflexes de lecture, tenue corporelle, gestion de la respiration, travail personnel...), du savoir être (assiduité, ponctualité, adaptabilité au groupe, réceptivité, application des consignes, attitude dans le travail, attitude face au public, degré d'autonomie, implication dans le pupitre, capacité à s'organiser et à gérer un planning, sens des responsabilités...), mettent en avant la notion de progression et d'objectifs, tout en incluant les productions publiques réalisées par l'élève.

La mise en place de 2 bulletins par an permet de créer un lien et un suivi régulier avec les familles. Consultables par les parents et remplissables par les enseignants via Internet, cet outil rassemble sur un même document les évaluations formative et sommative, permettant ainsi une individualisation des enseignements et une certification des acquisitions. Une version papier est toujours disponible pour les personnes qui le souhaitent.

d. Analyse des publics

**EFFECTIF DU CONSERVATOIRE**

2013-2014

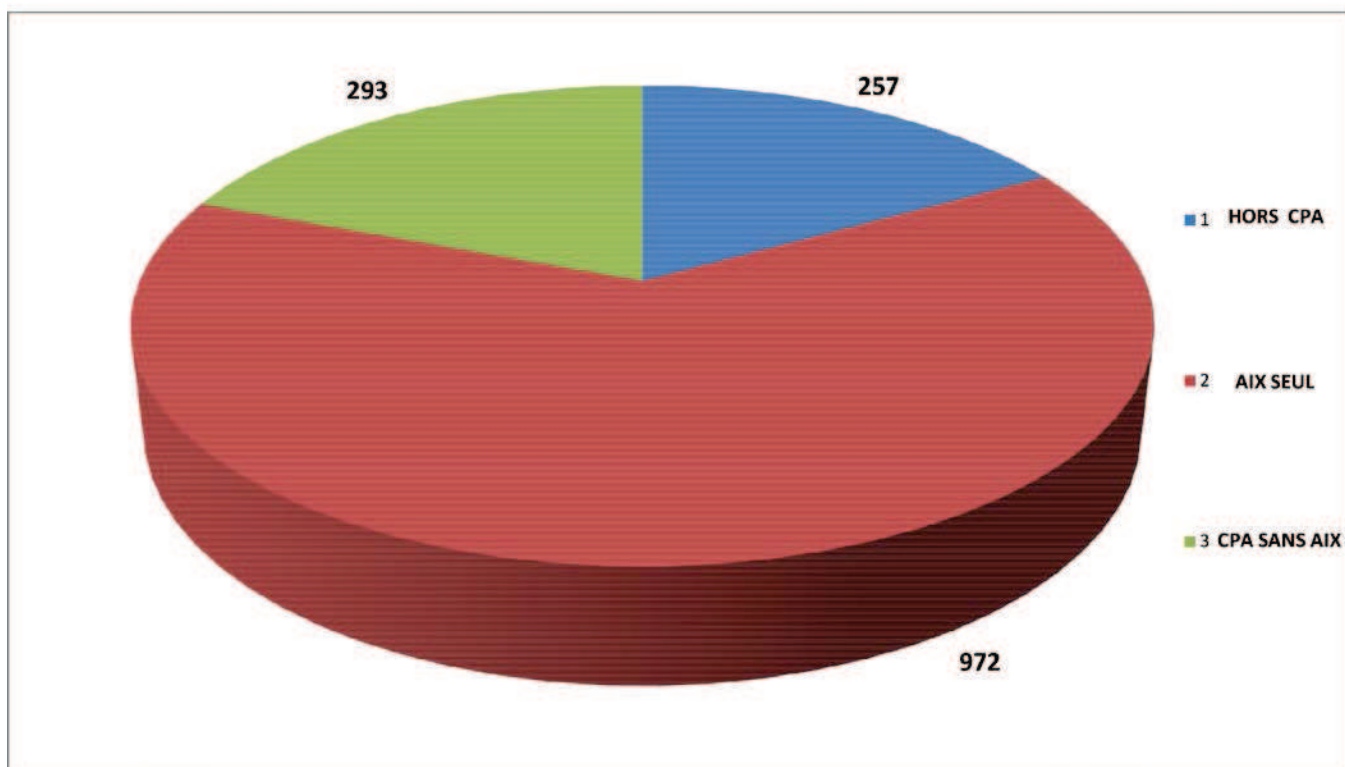
**En 2013-2014, 1 529 élèves étaient inscrits (939 filles et 590 garçons) et répartis comme suit dans les différents départements, disciplines et cours.**

DEPARTEMENT	DISCIPLINE	NOMBRE			COURS/ELEVE
		D'ELEVES TOTAL	FILLE	GARCON	
<b>DEPARTEMENT ART DRAMATIQUE</b>		<b>42</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>60</b>
<b>DEPARTEMENT CORDE</b>		<b>296</b>	<b>182</b>	<b>114</b>	<b>301</b>
	Alto	32	22	10	32
	Contrebasse	25	5	20	25
	Guitare	64	37	27	64
	Harpe	29	28	1	29
	Violon	90	58	32	90
	Violoncelle	60	35	25	61
<b>DEPARTEMENT DANSE</b>		<b>259</b>	<b>244</b>	<b>15</b>	<b>761</b>
	Danse classique	133	128	5	332
	Danse contemporaine	110	105	5	161
	Danse jazz	26	25	1	45
	Parcours danse	102	93	9	102
<b>DEPARTEMENT FORMATION MUSICALE</b>		<b>783</b>	<b>449</b>	<b>334</b>	<b>1025</b>
<b>DEPARTEMENT INSTRUMENTS POLYPHONIQUES</b>		<b>208</b>	<b>131</b>	<b>77</b>	<b>208</b>
	Accordéon de concert	21	11	10	21
	Orgue	24	12	12	24
	Piano	163	108	55	163
<b>DEPARTEMENT JAZZ ET ZIKZAK</b>		<b>89</b>	<b>20</b>	<b>69</b>	<b>313</b>
	Groupe jazz	38	7	31	43
	Groupe zikzak	55	14	41	56
<b>DEPARTEMENT MUSIQUE ANCIENNE</b>		<b>134</b>	<b>86</b>	<b>48</b>	<b>175</b>
	Basse continue	23	11	12	24
	Basson baroque	9	6	3	9
	Chant musique ancienne	9	6	3	9
	Clavecin	27	19	8	27
	Cor baroque	1	1	0	1
	Flûte à bec	28	20	8	28
	Hautbois baroque	5	4	1	5
	Luth	12	1	11	12
	Pianoforte	6	6	0	6
	Traverso	9	6	3	9
	Viole de gambe	9	6	3	9
	Violon baroque	15	8	7	15
	Violoncelle/contrebasse	10	9	1	10
<b>DEPARTEMENT PRATIQUES COLLECTIVES</b>		<b>628</b>	<b>349</b>	<b>279</b>	<b>904</b>
<b>DEPARTEMENT VENTS</b>		<b>336</b>	<b>155</b>	<b>181</b>	<b>346</b>
	Basson	18	7	11	18
	Clarinete	44	27	17	44
	Cor	24	7	17	26
	Flûte traversière	59	48	11	59
	Galoubet-tambourin	8	4	4	8
	Hautbois	24	17	7	26
	Percussions	36	12	24	36
	Saxhorn	9	1	8	9
	Saxophones	44	17	27	44
	Trombone	29	6	23	29
	Trompette	40	9	31	43
	Tuba basse	4	0	4	4
<b>DEPARTEMENT VOIX</b>		<b>44</b>	<b>31</b>	<b>13</b>	<b>73</b>



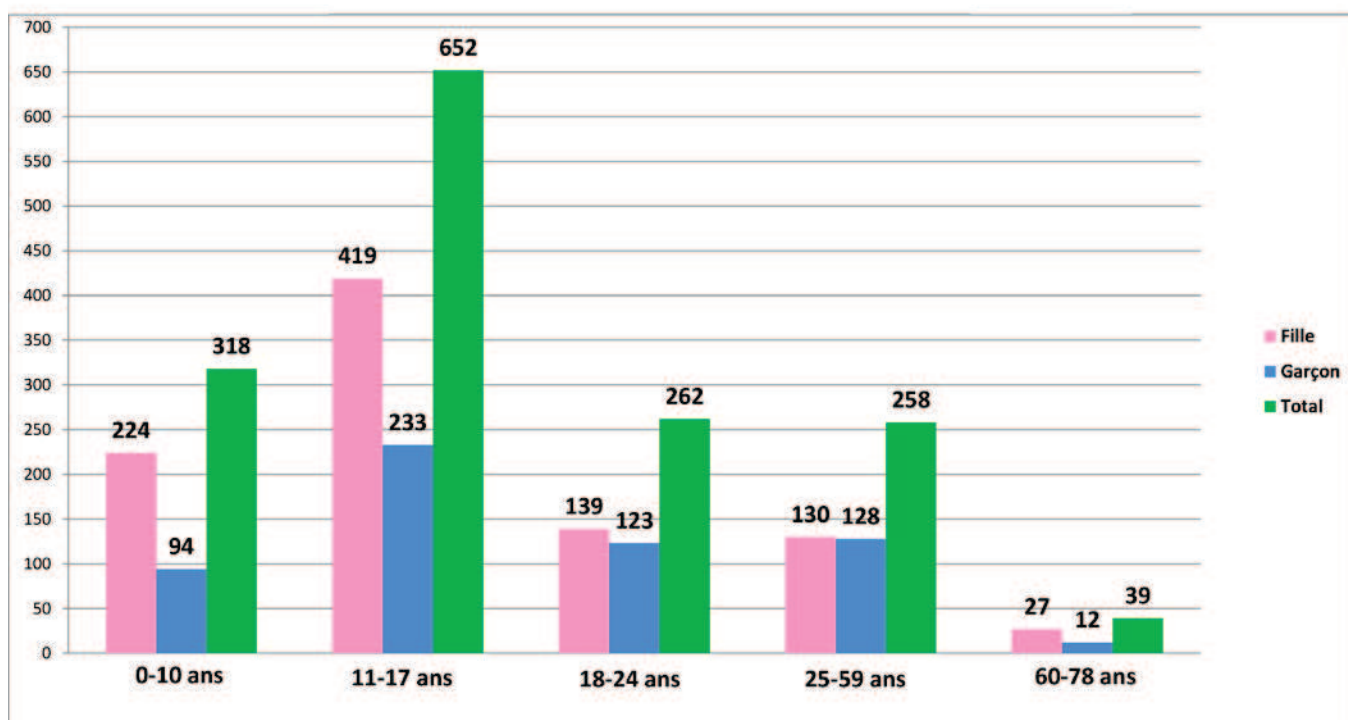
Provenance géographique et classement par âges des élèves :

# 2013-2014



## REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE

2013-2014



Ces 3 tableaux et graphiques correspondent à des photographies instantanées de l'année scolaire 2013-2014. Il est important d'envisager les chiffres qu'ils dévoilent de manière dynamique et non définitive :

- Pour l'art dramatique, l'effectif de la classe est le reflet de son année de création, cela implique nécessairement un développement dans les 5 années à venir.
- Pour la danse également, la phase de développement est en cours, notamment grâce à la création du « Parcours danse » dans les écoles qui va nourrir les classes et tenter de mieux capter l'intérêt des garçons pour cette spécialité ainsi que le rééquilibrage des effectifs entre les 3 disciplines, classique, contemporain et jazz.
- D'autres départements comme la musique ancienne et les musiques actuelles vont poursuivre leur structuration et leur rayonnement.

Concernant la provenance géographique, la forte implantation aixoise représente bien le caractère historique de centralité de cet équipement, très largement investi par les habitants de la ville puis de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix. Néanmoins, le nombre d'élèves extérieurs à ce territoire démontre également son attractivité et son rayonnement au delà de ses « frontières administratives » et sa place incontournable dans la Région PACA.

Enfin, le classement par sexe montre une domination féminine dans toutes les disciplines et dans toutes les tranches d'âge. Cet état de fait ne s'explique par aucune démarche spécifique, dans quelque sens que ce soit. Il est le reflet d'un constat.

#### **e. La saison artistique**

L'entrée dans le nouvel établissement, doté d'une magnifique salle de concert à l'acoustique exceptionnelle, a nécessité une réflexion de fond sur le mode de gestion d'un tel équipement. Plusieurs solutions furent envisagées : délégation à un prestataire extérieur sous forme de DSP (Délégation de Service Public), gestion par une entité aixoise de type office du tourisme, gestion directe par la direction de l'établissement. Sachant qu'aucun budget de fonctionnement, ni de moyens humains n'avaient été programmés pour cette ouverture, la dernière solution a été retenue avec la condition que les modalités de gestion permettent de faire des locations à des « clients » extérieurs : séminaires d'entreprise, soirées de gala, concerts d'acteurs culturels locaux ou extérieurs etc. afin de financer, en autonomie, le fonctionnement de la salle pour sa programmation artistique et le personnel technique afférent.

Au delà du travail considérable que cela implique, cette solution a permis de dégager de véritables moyens pour construire une programmation artistique intense impliquant de manière incontournable l'ensemble des artistes/enseignants. Le choix de la quasi-gratuité pour l'ensemble de la saison artistique a été effectué afin de permettre à un public nombreux, familial et/ou peu habitué à fréquenter les salles de concert, de venir assister à des spectacles, sans limitation liée à des facteurs économiques.

Le choix stratégique de privilégier des réalisations en partenariat avec des acteurs locaux, chœurs, orchestres constitués de professionnels ou d'amateurs, associations de diffusion, a permis de donner une place à des « forces locales », dans le « paysage culturel aixois ». En effet, celui-ci, de très haut niveau ne facilite pas d'emblée leur expression. Enfin la dynamique artistique engagée a déclenché dans l'établissement une profusion de projets rencontrant une grande adhésion du public.

Par ailleurs, 2 autres salles de plus petites dimensions, la salle Pierre Villette (100 places) et la salle Paul Cézanne (70 places), offrent des possibilités très intéressantes pour de petites formes de concerts, spectacles, auditions, master-class et conférences qui se déroulent sur un rythme intensif (plus d'une dizaine par semaine en période pleine). Là également, l'accueil de partenariats associatifs enrichit d'autant plus l'offre propre à l'établissement déjà très conséquente.

Pour la saison 2013-2014, première de ce type grâce aux nouveaux locaux, il s'est déroulé en moyenne 6 à 8 manifestations (concerts/spectacles) par mois entre octobre et juin (hors vacances scolaires), dans le cadre de la saison artistique, essentiellement dans l'auditorium Campra et dans la salle Pierre Villette. Il convient d'y ajouter les conférences et les très nombreuses auditions de classes ou auditions thématiques, pouvant aller jusqu'à une dizaine par semaine dans les périodes de fin de trimestre. L'ensemble de ces propositions totalise un public entre 15 000 et 16 000 spectateurs. Ces chiffres ne tiennent pas compte des nombreuses manifestations qui se déroulent au Conservatoire mais qui sont portées par d'autres acteurs dans le cadre des accueils ou des locations.

Récitals de professeurs, musique de chambre, toutes les formations orchestrales, jazz, musiques actuelles, semaine de la danse, théâtre, projets scolaires, spectacles jeune public... la diversité des formes et des esthétiques reflètent les différentes facettes de l'établissement et la diversité de ses artistes/enseignants. Les outils de communication, bien qu'en cours d'élaboration et de mise au point tout au long de la saison 2013-2014 ont reçu un accueil très probant car le public a répondu immédiatement aux sollicitations. Des familles entières ont pris leurs « habitudes » et certaines ont suivi très assidûment la programmation grâce à la quasi gratuité des entrées.

Par ailleurs, le Conservatoire s'engage également hors de ses murs dans les manifestations de la cité : fête de la musique, festival C'est Sud, ouverture de Marseille-Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture, Musée Granet, mini-concerts dans les écoles élémentaires...

Depuis 2013, la ville d'Aix-en-Provence a confié au Conservatoire l'organisation et la programmation du festival « Musique dans la Rue ». Cette manifestation, qui existe à Aix depuis 1979, a été gérée par différentes entités au cours de son histoire. Les éditions de 2013 et 2014, réalisées sur la période charnière de la fin du mois d'août et du début septembre ont vu la mise en place de 130 moments musicaux dans une vingtaine de lieux de la cité : cours d'hôtels particuliers, cloîtres, places, terrasses, quartiers et villages... privilégiant la musique acoustique et ce dans toutes les esthétiques.

Plus de 25 000 spectateurs ont bénéficié de cette offre gratuite où une part importante des professeurs du Conservatoire a pu s'exprimer dans des formations originales et diversifiées.

La volonté de promouvoir la création contemporaine et les artistes d'aujourd'hui est constamment réaffirmée. Durant la saison 2013-2014 ont été joués notamment les compositeurs : Guillaume Connesson, Claudio Gabriele, Terry Riley, Nicolas Bacri, Graciane Finzi, Simone Iannareli, Atanas Ourkouzounov, Christian Hamouy, Nicolas Martynciow, Keiko Abe, Benjamin de la Fuente, François Rossé, Philippe Hersant, Eric Tanguy, Kaija Saariaho, Jean-Michel Bossini ... Certains professeurs du Conservatoires composent également et sont joués régulièrement tel que Marc Duvernois, Bernard De Saint-Vaulery, Rose-Marie Jouglà..

Pour la saison 2014-2015, des commandes sont prévues à Claudio Gabriele, Jacques Rebotier, Robert Pascal, Susumu Yoshida. Des résidences et/ou accueils sont programmés avec la contrebassiste de Jazz, Joëlle Léandre, une résidence texte/musique avec Jacques Rebotier, un concert partagé avec l'ensemble de musique contemporaine « C Barré » et plusieurs projets avec l'ensemble de musique ancienne « Les Temps Présents ». Des journées thématiques et/ou rencontres nationales seront organisées sur le clavecin, l'accordéon, le cor, le hautbois, la contrebasse et l'alto.

Les quatre master-class prévues dans le cadre du Festival de Pâques se dérouleront avec Menaheim Pressler, Renaud et Gautier Capuçon ainsi que Philippe Meyer.

## **f.      Projet de service administratif et technique**

Un projet de service a été mis en place, conçu de manière collaborative, à l'attention des agents du service administration/finances et plus spécifiquement des agents d'accueil et de surveillance. Il rappelle les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement du service ainsi que la méthode d'organisation et de travail pour que chacun puisse exercer ses fonctions avec efficacité et clarté. Il a pour objectif de mobiliser les agents autour d'un projet partagé et de mettre les actions en cohérence.

Ce service remplit plusieurs missions dont les principales sont les suivantes :

- accueil, surveillance et accompagnement des élèves,
- gestion de la scolarité,
- comptabilité/finances/budget,
- secrétariat,
- régie/gestion du parc instrumental (locations instruments),
- documentation/médiathèque,
- programmation/communication,
- production d'événements artistiques,
- intendance technique/gestion des salles, suivi du bâtiment et du mobilier.

Son activité se répartit l'ensemble du bâtiment, avec des plages horaires d'ouverture du lundi au vendredi, de 7h30 à 22h, et le samedi de 9h à 19h. L'activité comprend également, la programmation de la saison artistique, des prêts et locations de l'auditorium, la gestion de la fréquentation par les associations. Cela implique donc une vie de l'établissement qui va au delà des horaires affichés (concerts terminant le soir après 22h et/ou manifestations organisées le dimanche).

Le service est composé de deux catégories de personnel : d'une part, des agents techniques exerçant leurs missions sur des postes d'accueil, d'information, de gestion des publics et de surveillance, et d'autre part, des agents dévolus spécifiquement aux tâches administratives.

La composition se répartit comme suit :

- 1 chef de service,
  - 3 agents administratifs/gestion/finances/convention,
  - 3 agents administratifs/pédagogie,
  - 1 agent programmation artistique,
  - 1 agent médiathèque,
  - 1 chef d'équipe technique,
  - 6 agents d'accueil et de surveillance/sécurité,
  - 1 assistant de gestion technique,
  - 1 technicien affecté particulièrement à l'auditorium,
- soit un total de 18 agents.

Le service doit faire face à un public nombreux et varié. Ce pôle a pour principaux interlocuteurs :

- les élèves (plus de 1400) et leurs parents,
- les professeurs,
- les associations accueillies tout au long de l'année (entre 20 et 25),
- l'accueil des partenaires institutionnels,
- l'accueil des professionnels, artistes, pédagogues invités, jury,
- les publics fréquentant l'auditorium (agents de la ville, public des concerts, associations, partenaires institutionnels, séminaires et autres...).

Compte tenu de ce contexte, l'accueil assume une mission stratégique. Un accueil de qualité constitue un point d'appui essentiel de l'activité, il est le réceptacle de nombreuses informations dont la fiabilité et la rapidité de circulation sont primordiales au bon fonctionnement de l'établissement.

### **g. La nouvelle médiathèque**

Le conservatoire Darius Milhaud possède un fonds documentaire d'environ 30 000 documents. Des collections ont « sommeillé » durant un certain nombre d'années dans différentes pièces de l'Hôtel de Caumont et de ses annexes, en raison de l'absence de registres d'inventaires viables, de registres de prêt et de catalogues. Ces collections n'étaient pas identifiées, et par conséquent, n'étaient pas accessibles, rendant ainsi leur gestion quasi impossible.

Un premier bilan a révélé qu'une grande partie du fonds était inutile, obsolète ou vétuste, laissant apparaître un déséquilibre des collections à la fois entre les disciplines enseignées et les genres et styles de musiques. Ce fonds documentaire est le résultat d'un stockage des acquisitions et donations effectuées depuis son origine (1849).

Il peut globalement être répertorié comme suit : 10 000 périodiques, 3 000 livres, 1 000 matériels pédagogiques, une collection patrimoniale, 500 matériels d'orchestre, 3 000 partitions de piano/chant, 5 500 partitions et matériels de musique d'ensemble, 5 000 partitions instrumentales (dont une quantité non identifiée), 250 partitions et matériels pour chœur, de nombreux supports audios (vinyles et cassettes) non quantifiée et une collection d'œuvres de Darius Milhaud.

Un classement par genre permet de dégager des grandes catégories : 87 % musique (hors opéra), 7 % opéra, 2% danse, 2% chant, 1% théâtre, 1% arts et littérature et les collections de la parthèque de la façon suivante : 99% de musique savante dont 90% de musique classique et romantique, 3% musique baroque et antérieure, 6% musique moderne et contemporaine.

La création d'une médiathèque spécialisée a nécessité un travail préparatoire sur le fonds existant impliquant : l'élaboration d'un plan de classement, la restructuration du fonds documentaire, son conditionnement et la signalisation des collections, son tri, son désherbage, sa restauration et sa protection. Ce travail est en cours et prendra plusieurs années.

En parallèle, le projet d'informatisation de la gestion du fonds est également en cours. Il engendre l'étude et le choix d'un SIGB, en l'occurrence PMB et d'une classification (PCDM4). Le temps nécessaire au catalogage de l'ensemble des documents est évalué à 5 années/homme à raison de 7 heures par jour, consacrées à la création des notices bibliographiques, l'analyse documentaire et la saisie des descripteurs.

La collection patrimoniale de conducteurs d'orchestre d'opéra des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle a été cataloguée puis transférée à la Bibliothèque Méjanès. Une collection de matériels d'orchestre correspondants fut découverte par la suite dans des placards de l'Hôtel de Caumont.

La construction d'un espace médiathèque dans le nouveau bâtiment a permis le regroupement des collections, leur consultation et leur prêt. L'aménagement de cet espace consacre désormais 94 m<sup>2</sup> pour la consultation directe des collections, un espace pour la presse et un espace de travail pour le public avec 4 ordinateurs en accès libre.

Un espace attenant de 16 m<sup>2</sup> est dédié aux matériels d'orchestre et de chœur, il abrite également la collection de vinyles et le fonds Darius Milhaud. Une réserve de 12 m<sup>2</sup> permet d'entreposer les fonds en attente de traitement ainsi que la collection de périodiques. Ces espaces sont partagés avec le fonds documentaire du CEFEDM.

La bibliothèque du Conservatoire, fermée depuis plus de 5 ans, a ré-ouvert ses portes durant l'année 2013-2014, elle est en premier lieu une bibliothèque pédagogique destinée en priorité aux élèves et enseignants de l'établissement.

L'intégration des collections non traitées s'effectue au fur et à mesure, soit directement après traitement dans les rayonnages, soit dans les espaces de stockage. Le principe du catalogage incrémental est mis en place, il consiste à cataloguer en priorité les documents faisant l'objet d'un prêt.

En parallèle du traitement documentaire des collections existantes, de l'accueil du public et de la gestion de la médiathèque, le projet s'engage dans :

- la phase de développement d'une politique des publics, avec notamment la mise en place de services en ligne et la mise en œuvre d'actions en direction des publics dans le cadre des objectifs de médiation documentaire.
- la phase de développement d'une politique culturelle, fixant des objectifs pour le développement de l'identification, l'attractivité et la notoriété de la médiathèque, en fonction des attentes des différentes catégories de destinataires : tutelle, partenaires, publics usagers, publics non-usagers (on-line), population locale, communauté professionnelle..., au travers d'une stratégie de communication,
- la phase d'évaluation à la fois des moyens sur les 5 prochaines années (budget, personnel, locaux) et des activités.

La création d'une médiathèque spécialisée participe au renforcement du pôle culturel et à l'intensification des relations avec le monde extérieur, notamment universitaire.

## **h. Les moyens financiers : budget et politique tarifaire**

Le budget total de fonctionnement du Conservatoire s'élève pour l'année 2014, en sommes arrondies, à 4 000 000€. Il se répartit comme suit :

- une charge salariale, toutes charges comprises (hors jurys et saison artistique) : 3 620 000 €
- la saison artistique (en fonctions des recettes de location de l'auditorium) : 150 000€
- les frais de jurys et de fonctionnement administratif, petit matériel : 100 000€
- le festival Musique dans la Rue (organisé par l'établissement) : 130 000€

Les recettes se composent de :

- droits de scolarité : 266 229€
- subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) : 152 000€ (celle-ci est appelée à diminuer puis à disparaître à l'horizon 2016)
- recettes propres prévisionnelles (locations de l'auditorium, année 2014) : 130 000€.

Le montant restant à la charge de la ville s'élève donc à 3 451 771€

La politique tarifaire de l'établissement se veut incitative et, dans une large mesure, non discriminante. Les droits annuels de scolarité pour les élèves résidants dans la Communauté du Pays d'Aix s'étagent de 189 € en cycle 1, à 384 € en cycle spécialisé pour la première discipline ; le tarif pour une discipline supplémentaire étant de 80 € tous cycles confondus.

Un mécanisme de dégrèvement s'applique également en fonction du nombre d'enfants par famille (-25 % pour le deuxième, -50% pour le troisième et gratuité à partir du quatrième).

En outre, un système de bourses pour les personnes à revenus limités, (calcul effectué en fonction du quotient familial) permet de réduire partiellement, et jusqu'à la totalité, les droits de scolarité pour les élèves qui remplissent les conditions définies par une délibération municipale. Celle-ci est votée chaque année pour fixer et/ou réviser les tarifs appliqués à l'ensemble des publics du Conservatoire.

Par ailleurs, cette délibération arrête également les tarifs de location d'instruments. En 2014-2015, ils s'élèvent annuellement à 105€ pour les instruments « petites mains » et à 210€ pour un instrument de taille normale.



**Parc instrumental destiné à la location pour les élèves, nb et nature des instruments (liste à détailler)**

## B. ANALYSE, DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES

Un travail important de réflexion et de synthèse a été réalisé par l'ensemble des équipes pédagogiques pour présenter ce bilan/diagnostic. Celui-ci pourra apparaître trop détaillé peut-être, mais il intervient à un tournant historique du fonctionnement du Conservatoire, de part le changement de locaux. Certains n'ont pas hésité à parler d'un passage de la « nuit à la lumière » ! Sans aller jusqu'à ces considérations hyperboliques, ce changement a provoqué un tel souffle et regain d'énergie, qu'il est apparu néanmoins important de poser clairement l'état des lieux d'un existant malgré tout très substantiel qualitativement, bien qu'il se soit déroulé dans des conditions difficiles mais maintenant révolues.

### 1. Bilan, analyse et diagnostic par département pédagogique

Le choix du classement par ordre alphabétique a été retenu pour présenter les trois grandes spécialités ainsi que les différents départements pédagogiques qui en découlent, ce qui donne : Art dramatique, Danse et Musique.

#### a. Le Département Art Dramatique

Créé en octobre 2013, avec 1 professeur PEA\* à temps complet, titulaire du CA\*, le Département Art Dramatique s'inscrit dans les directives du Schéma National d'Orientation Pédagogique. Les cycles d'enseignement sont structurés sur une durée de 1 à 3 ans, le cursus des cycles 1 à 3 devant être parcouru en maximum 6 années. Le cycle spécialisé prolonge ces études de 2 années.

Les études s'organisent en cours collectifs où les élèves sont incités à travailler seul mais également en petits groupes (scènes à 2 ou scènes collectives). Cela s'inscrit dans une pédagogie qui aborde non seulement les textes du répertoire théâtral classique et contemporain, mais également les disciplines corporelles, respiratoires et vocales, nécessaires à l'enseignement de l'art de l'acteur.

Suite aux tests de sélection, réalisés en octobre 2013 (stage probatoire suivi d'une épreuve d'entrée), le département accueille chaque semaine 42 élèves répartis en 4 classes :

- 12 élèves de 13 à 15 ans en cycle d'Initiation (1 à 2 années, 2 h de cours hebdomadaires),
- 10 élèves jeunes adultes de 14 à 18 ans en cycle 1 (1 à 3 années, 3 h de cours hebdomadaires)
- 11 élèves adultes de 18 à 27 ans en cycle 1 (1 à 3 années, 3 h de cours hebdomadaires),
- 10 élèves adultes de 18 à 27 ans en cycle 2 (1 à 2 années, 7 h de cours hebdomadaires) + quelques journées complètes de travail sur des thématiques spécifiques.

Des rencontres avec des acteurs de la vie professionnelle ou des pédagogues sont organisées durant l'année pour les élèves, dès le cycle 2. Elles permettent de développer une démarche d'ouverture et de curiosité sur d'autres manières de travailler et vers d'autres techniques reliées à l'art dramatique (cinéma, technique du spectacle vivant, arts plastiques, marionnettes...).

---

\* Professeur d'Enseignement Artistique, \* Certificat d'Aptitude



Des collaborations interdisciplinaires sont menées avec la musique et la danse au gré des propositions. Deux temps forts de présentation des travaux des classes ont marqué cette première année de fonctionnement :

- une rencontre interclasses de tous les cours d'art dramatique avant les vacances de février,
- l'audition publique sous forme d'un spectacle/examen de fin d'année en présence d'un jury.

Les objectifs de construction de ce département passent par la mise en place des 4 cycles d'enseignement, la création d'un poste d'Assistant Spécialisé et la délivrance des diplômes sanctionnant le cursus prévu par le Schéma National d'Orientation Pédagogique.

La demande des publics se déploie sur plusieurs âges : en direction des adolescents grands débutants (cycle d'initiation), des élèves débutants en Cycle 1 (cycle de détermination), ainsi que des élèves déjà engagés en Cycle 2 (cycle d'apprentissage des bases) aboutissant au BET (Brevet d'Études Théâtrales). L'ouverture d'un Cycle 3 (cycle d'approfondissement des acquis) aboutissant au CET (Certificat d'Études Théâtrales) interviendra à partir de la rentrée 2015, et celui d'un COP (Cycle d'Orientation Professionnel) sanctionné par le DET (Diplôme d'Études Théâtrales) d'ici les rentrées 2017 /2018.

L'enseignement de l'art dramatique se positionne fermement sur le développement des pratiques amateurs d'abord, mais aussi dans celui des pratiques en direction de la pré-professionnalisation. Ce développement doit s'opérer dans le but de rendre l'élève autonome, afin de permettre à certains de poursuivre une pratique en amateurs éclairés, et à d'autres de préparer les concours d'entrée dans les écoles supérieures en France ainsi que celles des pays francophones, et de multiplier ainsi, pour tous, les chances d'une pratique artistique future.

Pour relever ces défis, quatre objectifs seront mis en exergue, ceux-ci se répondant les uns les autres :

- **Un enseignement de l'art dramatique sous toutes ses formes.** Celui-ci se joue d'abord sur l'espace du théâtre, devant les spectateurs sous de nombreuses formes anciennes et nouvelles, s'appuyant sur des textes des poètes du répertoire, mais aussi sur un grand foisonnement de textes de poètes dramaturges contemporains, et en rapport avec l'imaginaire en action. Plusieurs techniques sont à faire connaître aux élèves, celles du jeu du comédien, et de son implication dans l'espace en corps, en voix et en imagination, en incluant celles de l'improvisation au jeu dramatique devant la caméra, en passant par l'imitation, la danse, le chant, le mime, et aussi le masque, la marionnette, le clown, mais également l'ouverture aux autres métiers : la mise en scène, l'écriture, les métiers techniques (lumière, son, réflexion sur l'espace, nouvelles technologies).

Une attention particulière sera donnée au « jeu devant la caméra » afin de bien établir les ressemblances et les différences entre le jeu de l'acteur au théâtre devant un public et celui devant une caméra, éclaircissant ainsi la manière de raconter des histoires par un spectacle ou par un film, et incluant ainsi la grande attention donnée à l'image dans notre monde contemporain.

- Une **pédagogie dans la transversalité** avec les classes de musique et de danse constitue un chemin prioritaire pour enrichir l'enseignement de la voix, du corps et de la musicalité dans l'espace, pour les élèves du Département d'Art Dramatique. Cette pédagogie de la transversalité se construira le plus souvent sur des projets permettant l'écoute et l'échange, et où il sera possible d'apporter au travail des musiciens une attention sur leur présence en scène, et aux danseurs une attention sur leur capacité de prise de parole en scène. Ce travail s'inscrit dans un élargissement des pratiques artistiques d'aujourd'hui qui décloisonnent les arts de la représentation dans des expérimentations pédagogiques innovantes. Les projets individuels de cycle 3 et de cycle spécialisé pourront s'inscrire dans cette transversalité sous le tutorat du ou des professeurs en charge.
- La **création d'une équipe**, professeurs et/ou artistes du monde professionnel, sera nécessaire pour intervenir ponctuellement ou régulièrement dans le Département d'Art Dramatique, ainsi que la mise en place d'un groupe de pilotage, outil de réflexion, comprenant le directeur de l'établissement, le professeur en charge du département, les professeurs y enseignant régulièrement ou ponctuellement ainsi que quelques acteurs du monde professionnel, afin d'examiner au moins une fois par an, la pertinence de l'enseignement proposée aux élèves, les orientations prises et les projets réalisés.
- **L'aménagement des salles** dédiées à cet enseignement (salle Louis Jouvet et salle Sarah Bernardt) n'ont pour l'instant que les volumes et les planchers nécessaires à cette pratique. Il est nécessaire dans l'avenir d'envisager de les équiper : occultation potentielle des fenêtres, insonorisation des deux salles l'une par rapport à l'autre, création de coulisses et modulation de l'espace par des paravents, installation des éclairages et d'une sonorisation adaptés à la pratique de l'art dramatique ainsi que l'acquisition de quelques meubles et costumes pour soutenir le travail du jeu. La salle Villette, affectée pour les présentations publiques des spectacles de la classe d'Art Dramatique requiert également quelques améliorations : occultation potentielle des murs blancs, installation de quelques barres au plafond permettant la mise de rideaux et de projecteurs supplémentaires, salles attenantes dégagées pour servir de coulisses, d'entrées et de sorties.
- **L'engagement de partenariats**, afin de nourrir le travail de la classe et de créer des liens avec les artistes du monde professionnel, sera poursuivi avec les acteurs de formations aux métiers du théâtre et du cinéma inscrits dans la région : la Faculté des Arts, Lettres, Sciences Humaines - Université Aix-Marseille, les écoles supérieures d'art dramatique et de théâtre (ERAC - Ecole Régionale des Acteurs de Cannes et IMMS - Institut Méditerranéen des Métiers du Spectacle), le Théâtre des Ateliers, l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques, le SATIS à Aubagne ainsi qu'avec les scènes diverses et associations (les Théâtres, la Salle du Bois de l'Aune, le Pavillon Noir, le CDN, La Criée ...) les compagnies et metteurs en scène de la région.

Cette ouverture vers le monde professionnel du théâtre et de la création offrira aux élèves un enrichissement des savoir-faire et des savoir-être en relation avec les arts de la scène dans une région à l'offre foisonnante. Cela permettra également de créer des occasions pour se produire sur des scènes de la région.

Il s'agit d'inscrire le Département d'Art Dramatique dans la région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, avec une ambition d'excellence, tout en tenant compte de la nécessité d'un développement progressif et maîtrisé.

## b. Le Département Danse

Le Conservatoire d'Aix-en-Provence a été un précurseur régional pour l'enseignement de la danse (création de la classe en 1970). Longtemps limité dans son développement par l'exiguïté de son lieu d'enseignement, il a néanmoins répondu à une demande croissante et ce pour l'ensemble des disciplines enseignées (classique, contemporain et jazz).

La rentrée 2013-2014, coïncidant avec l'installation dans les nouveaux locaux (4 studios) tout à fait adaptés et conformes aux nécessités d'un enseignement de haut niveau, a permis d'accueillir 165 élèves. Le cursus d'études est réparti en 3 cycles selon le schéma d'orientation pédagogique de la DGCA (Direction Générale de la Création Artistique), avec en préambule, une initiation en 2 années pour les enfants de 6 à 8 ans. Ce cursus permet actuellement d'obtenir le CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques) en fin de scolarité.

Plusieurs possibilités de rythme de travail s'offrent aux élèves :

- Un premier cycle, depuis cette rentrée 2013/14, tronc commun aux deux disciplines avec 2 h de classique et 2 h de contemporain hebdomadaires. Cela permet d'effectuer un choix judicieux, reposant sur de réelles compétences et « affinités », de la discipline dominante lors de l'orientation en cycle 2.
- Les cycles 2 et 3 en CHAD (Classes à Horaires Aménagés Danse), en partenariat avec le collège Mignet de la classe de 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> fonctionnent avec une pratique intensive à dominante classique, (5 h 30 à 6 h hebdomadaires) plus 1 h 30 en discipline complémentaire contemporain. Depuis sa création en 1992, 22 élèves ayant suivi ce parcours ont intégré des structures d'enseignement supérieur : Conservatoires Supérieurs de Paris et de Lyon, Écoles Supérieures de Marseille et de Cannes.
- Les cycles 2 et 3, en cursus traditionnel, avec choix de l'établissement scolaire (collège et lycée), choix de la discipline dominante et rythme de travail allégé, offre une pratique de la danse exigeante et structurée mais ne permet pas encore l'obtention du DEC (Diplôme d'Études Chorégraphiques).

La Culture Musicale et Chorégraphique (CMC) fait partie intégrante du cursus danse, quel que soit le parcours suivi par l'élève. Basé sur une écoute affinée de genres musicaux très diversifiés, sur l'analyse du répertoire chorégraphique, sur la perception corporelle de la ligne rythmique et mélodique, cet enseignement permet d'acquérir une connaissance et des outils nécessaires au développement de la sensibilité et du sens artistique. L'obtention de cette UV (Unité de Valeur) est obligatoire pour valider le CEC (Certificat d'Études Chorégraphiques).



Les heures d'enseignement se répartissent de la façon suivante :

- En classique :
  - 1 PEA\* diplômé du CA\*, titulaire à temps complet,
  - 1 ATEA\* diplômé d'état, titulaire à temps complet,
- En contemporain :
  - 1 ATEA, diplômé d'état, contractuel à temps complet,
  - 1 ATEA\* diplômé d'état, contractuel à temps non-complet,
- En jazz :
  - 1 ATEA titulaire à temps partiel 10 heures hebdomadaires,
- En culture musicale et chorégraphique :
  - 1 PEA diplômé du CA, titulaire à temps partiel pour la danse 11 h hebdomadaires (chargé également de cours de formation musicale),
- Accompagnement :
  - 1 ATEA pianiste diplômé d'état, titulaire à temps partiel, 5 h hebdomadaires,
  - 2 ATEA pianistes diplômés d'état, contractuels à temps partiel, 10 h et 8 h hebdomadaires,
  - 1 ATEA percussionniste, contractuel à temps partiel, 15 h hebdomadaires.

L'apprentissage nécessite également la rencontre avec la scène et le spectacle vivant. Chaque année, des réalisations avec orchestres ou avec différents départements (musique de chambre, jazz, musiques actuelles, art dramatique...) sont source d'enrichissements mutuels et de rayonnement pour l'établissement.

L'ouverture du département sur le milieu professionnel passe principalement, depuis 2010, par une convention entre le CCN (Centre Chorégraphique National) Preljocaj et le Conservatoire.

Cela permet aux élèves d'assister à des spectacles et à des répétitions, de travailler en atelier avec des danseurs du CCN autour de certaines pièces du répertoire d'Angelin Preljocaj.

Depuis la rentrée 2012/13, le service scolaire au travers de l'EAC (Education Artistique et Culturelle) de la Ville, le CCN et l'établissement ont mis en place, dans 6 écoles primaires d'Aix-en-Provence, une pratique de la danse (3 heures hebdomadaires) pendant le temps périscolaire, avec comme objectif de favoriser une démocratisation de l'accès à l'art chorégraphique.

---

\* Professeur d'Enseignement Artistique, \* Assistant Territorial d'Enseignement Artistique, \* Certificat d'Aptitude

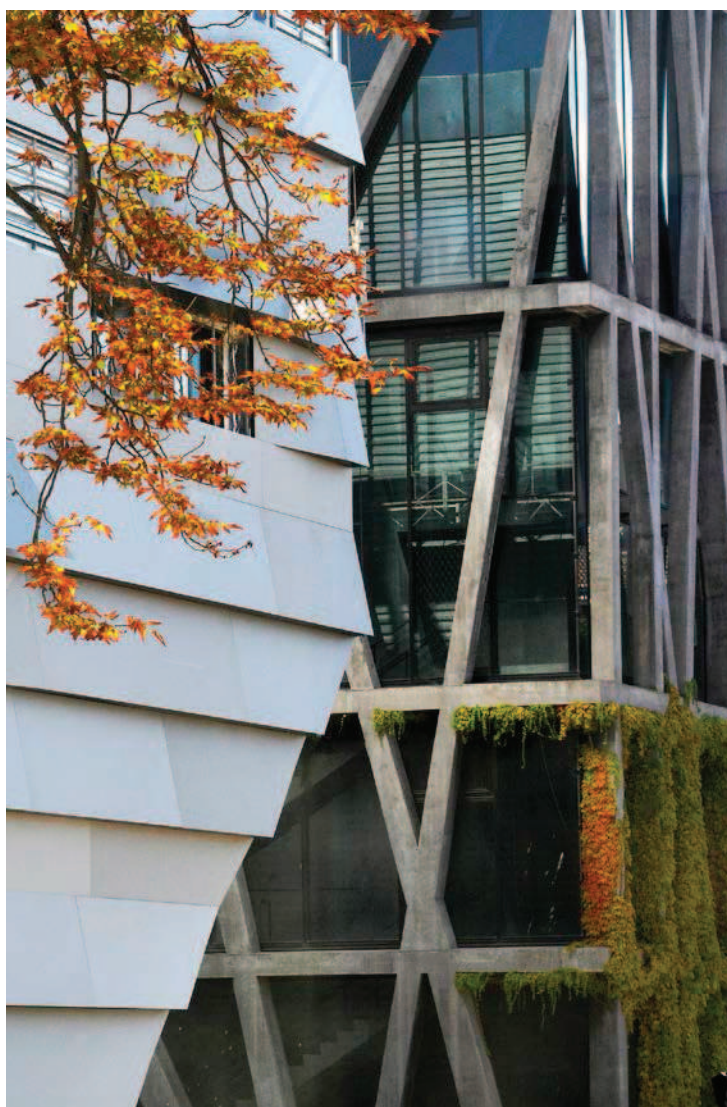
Ce projet, intitulé « **Parcours Danse** », est piloté conjointement par les 3 entités, il permet à des élèves du CE2 au CM2 (effectif de 100 enfants en 2014) de découvrir et de pratiquer la danse avec une progression pédagogique adaptée au contexte spécifique. Le Parcours Danse est appelé à se développer et doit favoriser l'intégration des enfants, notamment des garçons, dans les classes du Conservatoire.

Les nouveaux locaux et l'accès à un lieu de diffusion propre au Conservatoire : l'Auditorium Campra, favorisent les rencontres et les échanges entre les professeurs du département et les enseignants des autres disciplines. Des projets artistiques interdisciplinaires voient ainsi le jour très régulièrement.

L'objectif est d'offrir, dès que possible, la possibilité aux élèves de préparer et d'obtenir le DEC (Diplôme d'Études Chorégraphiques) avec le choix de la dominante dans les 3 disciplines. Cela implique :

- la mise en place d'un cycle spécialisé,
- la création d'un poste PEA en danse contemporaine et jazz,
- la création d'une section à horaires aménagés au Lycée (à minima, aménagement d'horaires), nécessitant de fait, la création d'heures supplémentaires d'enseignement. Ce projet est d'ores et déjà en discussion avec plusieurs établissements de la ville.

L'histoire de la danse et l'AFCMD (Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé) nécessiteront également la mise en place de modules spécifiques.



### c. Le Département Cordes

Le Département Cordes est l'un des plus anciens de l'établissement où le violon fut l'une des premières disciplines enseignées. Il est composé actuellement de 6 disciplines : violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare et harpe.

L'enseignement est dispensé par 9 PEA et 5 ATEA. Le nombre d'élèves oscille entre 350 et 380 selon les années (364 en 2013/14).

L'entrée dans les nouveaux locaux a permis aux enseignants d'évoluer dans un même lieu facilitant considérablement les interactions et les dynamiques collectives. La vie de ce département dépasse très largement l'apprentissage instrumental grâce à une activité artistique et pédagogique enrichie par :

- des cours collectifs, notamment de technique instrumentale,
- des répertoires innovants,
- des auditions pluri-disciplinaires : ensemble de guitares ou de violoncelles et/ou instruments mélangés (alti et harpes...)
- des croisements avec d'autres départements notamment avec les musiques actuelles qui sollicitent les élèves pour leurs projets de DEM,
- des master-class, notamment Gérard Caussé, Ophélie Gaillard, Renaud Capuçon...
- du travail des répertoires des orchestres du conservatoire individuellement en classe et par pupitres,
- des représentations hors de l'établissement, interventions en milieu scolaire et échanges intercommunaux (écoles de musique du Pays d'Aix).
- des interactions avec le Grand Théâtre de Provence, notamment lors du Festival de Pâques : atelier de lutherie, places de concerts offertes aux professeurs et aux élèves.

Cependant, l'accompagnement reste un point à consolider dans la mesure où les accompagnateurs gèrent de nombreuses classes et sont moins disponibles notamment aux moments des examens. Pour compenser cet état de fait, le département souhaite mettre en place un travail d'accompagnement avec les élèves en cycle spécialisé et perfectionnement des classes de piano afin que ceux-ci bénéficient également d'une expérience d'accompagnateur indispensable à leur formation.

Depuis 2004, la classe de harpe traditionnellement orientée vers la harpe de concert, s'ouvre vers d'autres instruments (harpe celtique et électroacoustique) et d'autres esthétiques (musiques actuelles). De plus, les élèves bénéficient désormais d'une belle ouverture sur les pratiques d'ensemble avec les orchestres symphoniques, harmonies, les ensembles de musiques de chambre et de musiques actuelles.

Par ailleurs, il semble important d'approfondir et de faire progresser la relation lecture/déchiffrage. En effet, malgré les nombreux efforts des professeurs de formation musicale, les élèves ont toujours des difficultés à mettre en œuvre le réflexe texte/jeu instrumental et il est souhaitable de les aider en organisant au sein du département des séances spécifiques de « déchiffrage ». Ce sera l'occasion de proposer une découverte des répertoires alliant les divers instruments du département en petite formation (du duo au quintette). De plus, les élèves particulièrement concernés sont ceux du cycle 2, période de l'adolescence, et donc parfois de la démotivation. Ceux-ci ne sont pas encore concernés par la classe de musique de chambre, ce projet permettra de mutualiser les compétences des enseignants et de dépasser l'aspect instrumental, technique, individuel au service d'une pratique décloisonnée et enrichissante.

#### **d. Le Département Formation Musicale et Érudition**

Le Département de Formation Musicale et Érudition se définit comme un lieu d'échanges incontournables dans le parcours musical que la majorité des élèves emprunte jusqu'au terme de leurs études. Il est donc un espace de concertation, de questionnements, d'élaboration répondant au plus près, aux besoins de la pratique instrumentale et à la nécessité de s'adapter à un public en perpétuelle évolution.

Les cours collectifs de formation musicale offrent une grande richesse humaine et pédagogique par la réunion de musiciens d'âges différents (même si l'on constate des « tranches d'âge » obligées par niveau), de pratique instrumentale diversifiée, de citoyens issus de toutes origines sociales. Cette mixité tend à se développer par la fréquentation croissante d'étudiants étrangers, qui ont fait le choix de poursuivre leurs études supérieures (hors du cursus musical) à Aix-en-Provence, et souhaitant continuer la pratique de leur instrument d'origine.

Le département de Formation Musicale et Erudition s'adapte chaque année à ce public en constante évolution, par une réflexion concernant à la fois les programmes de cette discipline, les modalités d'évaluation, les « passerelles » pédagogiques avec les partenaires proches (Grand Théâtre de Provence, Pavillon Noir, Cité du Livre etc...), ainsi que les projets internes au Conservatoire, répondant au domaine de l'interdisciplinarité.

Il va sans dire que l'enseignement de la formation musicale reste un domaine large, touchant à la fois aux connaissances du langage et à son « application instrumentale ». Outre cette mission spécifique, il convient de s'attacher également à éclairer culturellement chaque élève et d'inciter à assister aux nombreuses manifestations dans l'établissement ou dans la cité. Certains peuvent être directement les acteurs en jouant dans un orchestre mais les autres doivent devenir des auditeurs actifs en créant les liens nécessaires entre leur savoir, leur savoir-faire, leur perception sensible et ainsi en faisant naître un sens critique, un « goût » personnel et pertinent.

Par ailleurs, la classe d'érudition (analyse, écriture, composition) occupe un rôle central pour les élèves à partir du cycle 3. En effet, les cours d'analyse sont fortement recommandés à partir de ce niveau de formation musicale et obligatoires en cycle spécialisé. Les cours d'écriture et de composition demeurent des disciplines suivies selon le choix des étudiants mais constituent, pour un certain nombre d'entre eux, une voie qui peut prendre une importance décisive pour la suite de leur parcours.

La culture musicale est intégrée aux cours de formation musicale jusqu'à la fin du cycle 2. En cycle 3, un module spécifique d'une heure hebdomadaire est obligatoire pour valider le CEM (Certificat d'Etudes Musicales).

Quatre enseignants PEA titulaires et diplômés du CA et 4 enseignants ASEA titulaires composent l'équipe pédagogique en incluant le professeur d'écriture, d'analyse et de composition. Chaque enseignant dispose d'une salle dédiée, équipée de tables, d'un matériel de diffusion audio, d'un piano et d'un tableau. L'espace est suffisant si les élèves restent assis mais insuffisant lorsqu'ils apportent leur instrument ou se meuvent corporellement pour des besoins pédagogiques.

Le Conservatoire propose un cursus complet selon le schéma d'orientation de la DGCA (Direction Générale de la Création Artistique), structuré en 4 cycles (4 années en cycle 1 et 2 et 2 années en cycle 3), complété par un cycle spécialisé (2 à 3 années) menant à l'obtention d'un DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) spécifique. Chaque cycle possède une cohérence qui lui est propre et se définit par des objectifs précis (indiqués dans les fiches techniques prévues à cet effet), marquant les grandes étapes de la formation des élèves.

Un examen ponctue la fin de chaque cycle et permet d'accéder au cycle suivant si les compétences exigées sont validées. Le jury est constitué de personnalités extérieures et spécialisées en formation musicale. Celui-ci apprécie et évalue les élèves en fonction de leurs épreuves écrites et orales. L'évaluation intra-cycle est réalisée par un contrôle continu auquel s'ajoutent en fin d'année quelques épreuves communes à tous les cours d'un même niveau.

Depuis 2006, une formation musicale spécifique à la pratique de l'art lyrique a été instituée et fait partie intégrante du département. D'autres enseignements de formation musicale spécifique à certaines disciplines existent également : jazz, musiques actuelles amplifiées et danse, mais ceux-ci sont intégrés aux départements susnommés.

Les objectifs prioritaires du Département pour les années à venir peuvent se décliner comme suit :

- Homogénéiser davantage les pratiques pédagogiques en favorisant les rencontres entre les professeurs, pour échanger leurs compétences, et en assistant ponctuellement à certains cours des un(e)s et des autres.
- Communiquer davantage, dans un cadre informel, avec le professeur d'instrument des élèves.
- Inventer des épreuves d'examen en incluant davantage le corps en déplacement et la pratique instrumentale, inviter les professeurs d'instrument aux évaluations de fin d'année.
- Développer l'évaluation continue avec les nouveaux moyens liés à la mise en place de l'intranet.

Un projet à long terme, en liens très étroits avec le Département de Musique de Chambre, est engagé depuis octobre 2013. Celui-ci vise à travailler sur la continuité des apprentissages entre la formation musicale et les applications musicales à l'instrument et au corps. Ce projet transversal ambitieux, fait de croisements, rencontres, passerelles et échanges pédagogiques entre les professeurs des 2 départements, doit permettre de mettre véritablement en lumière la cohérence et la « commune nature » existantes entre la formation musicale et les applications musicales à l'instrument en développant le concept « d'apprentissage musical » au sens large.



L'originalité de cet échange est de proposer l'exécution et l'écoute collective de pièces de musique de chambre travaillées en formation musicale et d'ouvrir une voie qui permette aux élèves de trouver les points communs à leurs pratiques, qu'ils soient danseurs, musiciens, ou chanteurs. Cette dynamique d'apprentissage permet d'appliquer une pédagogie qui s'adresse à la fois au groupe et à l'individu dans la diversité des spécificités disciplinaires.

Parmi les objectifs visés, la capacité à exprimer des ressentis, des émotions, le développement de l'esprit critique, participent pleinement à la formation et à l'éducation d'un public en devenir.

Un début très encourageant avec beaucoup de points positifs et des retours écrits d'élèves danseurs et musiciens laissent présager que ce projet a véritablement sa raison d'être, notamment avec un vif intérêt des musiciens pour le travail des danseurs et réciproquement, des danseurs pour le travail des musiciens. Ce travail devra prendre corps progressivement, chaque enseignant devant s'approprier ce mode de fonctionnement, pour concerner à terme un maximum d'élèves.

#### **e. Le Département Instruments Polyphoniques**

Ce département comprend les classes de piano, d'orgue et d'accordéon. Tous les niveaux (du probatoire au cycle de perfectionnement) y sont enseignés.

Les **classes de piano** comptent 5 PEA (dont 4 à temps complet) et 3 ATEA, titulaires du DE. Cette discipline compte le plus grand nombre d'élèves (environ 200) de l'établissement. L'établissement a la chance d'accueillir dans ses classes de piano des professeurs issus de pays et continents différents : Japon, Russie, Canada, ainsi que des professeurs formés à Paris, Moscou, Genève, avec des pianistes argentin, suisse, espagnol et français.... Cette diversité constitue une grande richesse sur le plan pédagogique.

Les résultats de ce département se concrétisent depuis de nombreuses années par un nombre important de réussites aux concours d'entrée des CNSM de Paris et de Lyon, Genève, Bruxelles, Moscou ...

Les projets communs se sont multipliés ces dernières années : journées du piano, classes de maîtres, les 5 concertis de Beethoven avec l'orchestre du conservatoire, participations régulières des meilleurs élèves au festival des « Nuits Pianistiques », opération « piano brunch » lors de l'inauguration du nouveau bâtiment (15 heures de piano sur 3 sites)...

La place de la musique d'ensemble prend un nouvel essor depuis quelques années, les « très » jeunes pianistes ayant manifesté un véritable désir de jouer en audition avec des camarades flûtistes, violonistes, altistes... et ce, dès le 1<sup>er</sup> cycle. Les parents sont enchantés par ce type d'auditions.

A l'occasion de l'installation dans les nouveaux locaux, le parc instrumental a pu être complètement renouvelé : 2 Steinway de concert dans l'auditorium Campra et 9 pianos  $\frac{1}{2}$  et  $\frac{1}{4}$  de queue pour les salles d'enseignement (3 salles disposent de 2 pianos  $\frac{1}{2}$  queue).

La création à court ou moyen terme de classes de lecture à vue et d'accompagnement doit pouvoir amener rapidement certains pianistes à accompagner de jeunes instrumentistes des autres départements.



**L'accordéon de concert** (unisonore, basses chromatiques et basses standards) est enseigné par un PEA à temps complet. Le répertoire s'étend des adaptations d'œuvres baroques et classiques, aux pièces originales des compositeurs du 20<sup>ème</sup> siècle : D. Milhaud, S. Goubaïdoulina, J. Ganzer, A. Piazzolla, R. Galliano... L'instrument, également très présent dans les musiques du monde, permet à la classe d'accordéon de participer à des projets artistiques très éclectiques. En 2012 a été créé un atelier tango, générant plusieurs ensembles (du duo à l'octuor) accessibles dès la fin du second cycle.

La **classe d'orgue** n'a pas pu fonctionner dans des conditions matérielles optimales ces 2 dernières années, suite à la vente de l'instrument qui était à l'Hôtel de Caumont, et à l'attente de la livraison du nouvel orgue dans l'Auditorium Campra. Cet instrument, conçu et fabriqué spécialement pour cette salle de concert, sera inauguré dans le début de l'année 2015. Doté de 42 jeux, d'une console de 3 claviers à transmission mécanique en tribune, et d'une console numérique escamotable pouvant être jouée directement sur scène au milieu des musiciens et/ou chanteurs, cet équipement d'une grande qualité va permettre de mettre en valeur la classe au travers de concerts très réguliers et diversifiés.

Par ailleurs, un orgue neuf a été acheté en 2013 par la ville, spécifiquement pour la salle de cours dans un but essentiellement pédagogique. En comptant le nouvel orgue positif, attribué au Département de Musique Ancienne, l'établissement est maintenant très bien équipé (3 instruments neufs), pour développer un projet fort autour « des esthétiques » de l'instrument, au travers de nombreuses actions de médiations et de concerts. Celles-ci viseront à susciter l'engouement chez les plus jeunes, afin que l'orgue, au même titre que tout autre instrument, puisse être choisi dès les débuts de l'apprentissage musical. Le poste de professeur est confié à un enseignant PEA depuis de nombreuses années et a toujours été partie prenante de la vie de l'établissement. Celui-ci a été renouvelé en septembre 2014, suite au départ à la retraite du titulaire.

## **f. Le Département Interventions en Milieu Scolaire et « Musiciens en Herbe »**

Les Interventions en Milieu Scolaire existent à Aix-en-Provence depuis 2004. Elles ont été développées à la même période que le dispositif « Musiciens en Herbe » et le département Musiques actuelles. Les écoles concernées se situent principalement dans le quartier du Jas de Bouffan, classé en REP (Réseau d'Éducation Prioritaire).

Les musiciens intervenants travaillent dans le cadre de projets définis et réalisés en collaboration avec les enseignants. A travers plusieurs disciplines : chants, jeux instrumentaux, polyrythmies, expression corporelle..., ils développent leur action d'éducation musicale autour d'un sujet.

Environ 1100 élèves répartis dans 15 écoles, bénéficient chaque année de ces interventions qui correspondent à 45 heures de cours hebdomadaires dispensées par 4 enseignants à temps partiel non titulaires et 2 enseignants titulaires (PEA 6h et Assistant 17h)

Le département travaille étroitement avec l'ensemble des enseignants de l'établissement, notamment pour la réalisation des mini-concerts dans les écoles et des spectacles thématiques dans les salles de la Ville :

- 24 mini-concerts en 2013 soit 14 professeurs concernés et 2000 élèves spectateurs,
- 4 représentations au Théâtre du Jeu de Paume devant un public d'environ 1900 élèves préparés en amont par les enseignants et le Conseiller Pédagogique en Musique de l'Éducation Nationale avec le support d'un dossier pédagogique distribué un mois avant les représentations.
- des intervenants dans le cadre de l'EAC (Éducation Artistique et Culturelle) participent à la réalisation de décors.

Les instruments et matériels nécessaires sont fournis par le conservatoire, les écoles et les intervenants. La régularité, le contenu et la qualité des relations entre les intervenants et les professeurs des écoles font que ces interventions sont plébiscitées. Les concerts sont attendus et permettent à l'établissement de rayonner auprès d'un public qui ne va pas souvent aux concerts.

De plus, grâce à un travail d'informations sur le terrain, des enfants sensibilisés par ces actions demandent chaque année à entrer chez les « Musiciens en Herbe ».

Le statut de non-titulaire et le niveau de rémunération des intervenants constituent le point faible de ce département. Chaque année se pose la question de leur départ vers un emploi pérenne, ainsi que leur remplacement en cas de maladie ou de maternité.

**Le dispositif « Musiciens en Herbe »** existe depuis 2004, il s'inscrit dans le cadre d'une volonté municipale de démocratisation de l'accès à la pratique artistique par le moyen d'un enseignement décentralisé dans le quartier du Jas de Bouffan. D'abord installé dans les locaux nommés : « Campagne Roure », il se situe maintenant au Château de l'Horloge. Ce site est partagé, depuis la rentrée 2013, avec l'Ecole de Musique du Pays d'Aix (école associative subventionnée par la Ville d'Aix-en-Provence qui travaille en complémentarité avec le Conservatoire sur le territoire municipal) dans le cadre d'un conventionnement.

Le cursus des enfants, recrutés sur test en septembre, dure trois ans au maximum. Durant cette période, les élèves bénéficient, en instrument, d'une pédagogie de groupe (1h pour 3 enfants), et d'une heure de formation musicale. Celle-ci, est enseignée en utilisant le plus souvent, l'instrument de l'enfant, mais aussi par une pédagogie principalement basée sur le rythme, le chant et le corps. Lors de la création du département, une réelle réflexion entre les enseignants avait permis d'élaborer une pédagogie singulière pour ce dispositif.

En 2013/14, 54 enfants bénéficient de cours de piano, violoncelle, violon, clarinette, guitare, saxophone et formation musicale, pour un total de 26 heures hebdomadaires dispensées par 6 enseignants titulaires et 2 non-titulaires.

Les enfants qui souhaitent continuer, après cette « initiation approfondie », peuvent être intégrés dans le cursus du 1<sup>er</sup> cycle, s'ils réussissent le test d'entrée. Malgré sa dimension restreinte (6 instruments proposés et peu d'heures de cours par enseignant), le dispositif « Musiciens en Herbe » fait preuve d'un réel dynamisme : concert de fin d'année, matinée portes ouvertes, liste d'attente...

Il reste néanmoins important de le soutenir et de le renforcer en :

- augmentant le nombre d'instruments enseignés et le nombre d'heures par enseignant,
- aidant à la concertation et l'émergence des projets innovants,
- restant vigilant à la qualité de la communication avec le conservatoire central,
- créant un cursus « musiciens en herbe » dans le cadre du département des musiques actuelles.

Ces 2 dispositifs, Interventions en Milieu Scolaire et « Musiciens en Herbe », constituent des axes incontournables d'une politique de démocratisation de l'accès aux pratiques culturelles. Ils doivent être consolidés, développés et seront au cœur des projets transversaux des prochaines années afin d'être rayonnants et emblématiques d'un établissement attentif à tous les publics.

### **g. Le Département Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées**

L'entrée des musiques actuelles amplifiées, en 2002, associées à la classe de jazz créée en 1987, a donné naissance à un département composé aujourd'hui de onze enseignants regroupant les disciplines suivantes :

- technique vocale, coaching, guitare électrique, guitare jazz, basse électrique, saxophone et clarinette jazz, M.A.O. (Musique Assistée par Ordinateur), batterie, piano/claviers, ateliers jazz, ateliers musiques actuelles amplifiées, atelier chansons françaises, formation et culture musicale spécifiques, histoire du jazz, atelier big-band...

Les enseignants, qui développent chacun dans leur domaine une vie artistique intense, sont tous dotés d'une expérience pédagogique validée et/ou de diplômes nationaux :

- 3 PEA dont 2 titulaires du CA,
- 3 ATEA à temps non-complet dont 2 titulaires du DE,
- 5 contractuels dont 2 diplômés du DE et 1 DE/DUMI (Diplôme de Musicien Intervenant).

Chaque année, une centaine d'élèves suit les cours dispensés tout au long des quatre cursus proposés : du premier cycle au cycle spécialisé.

De nombreux musiciens et chanteurs, issus du département, sont devenus des artistes professionnels dont certains avec une réelle notoriété : Deluxe, Emilie Marsh, la Fille en Equilibre, BAB, Poum Tchack, Cécile Mac Lorin, Kabbalah....

Pour d'autres, l'entrée au CEFEDM (Centre de Formation au Diplôme d'État de professeur de Musique) constitue une voie professionnalisante. La quasi-totalité des autres élèves vit une activité musicale amateur et participe à la vie de la cité (fête de la musique, tremplins rock...).

Face à ce développement rapide, au niveau quantitatif et qualitatif, il est constaté un déficit important d'heures de cours individuels dans certaines disciplines. Cela est d'autant plus dommageable que ce département est le seul de la région PACA à proposer l'intégralité de ce cursus. L'attractivité de la ville d'Aix-en-Provence pour les étudiants, notamment avec l'AMU (Université-Aix-Marseille) qui propose un département Art important dont un UFR de musicologie, a pour conséquence un nombre en constante progression de jeunes musiciens souhaitant intégrer ces classes. Malgré la qualité des candidats, seulement 15% en moyenne d'entre eux intègrent chaque année les cursus proposés.

Le dynamisme et le rayonnement de ce département, qui occupe une place centrale en Région PACA, ne sont plus à démontrer. Néanmoins, compte tenu de son développement rapide, de son attractivité due à l'excellent niveau d'insertion professionnelle de ses élèves, il est essentiel de le conforter et de le renforcer, en terme de moyens humains, afin de répondre à une demande toujours plus importante de formation au meilleur niveau dans ces disciplines.

D'autre part, la classe de M.A.O. (Musique Assistée par Ordinateur) du Département Jazz et Musiques Actuelles joue un rôle de plus en plus essentiel dans la formation des élèves, et ce, dans toutes les disciplines.

Les nouvelles technologies font partie intégrante de l'environnement des élèves (internet, smartphones, MP3...) et leur utilité est aujourd'hui démontrée dans des domaines aussi divers que la composition, l'édition de partition, l'enregistrement audio et vidéo, la musique et l'image...

La maîtrise de la M.A.O. permet également aux étudiants de mieux maîtriser l'évolution des M.O.O.C. (Massive Open Online Courses) dans le domaine de l'enseignement musical via internet. Des apprentissages deviennent aujourd'hui possibles grâce aux nombreux sites de cours en ligne.

Il est envisageable que dans un futur proche, des élèves issus de cet « enseignement virtuel » viennent au Conservatoire chercher un lieu ouvert sur la création, la pratique collective, la confrontation au public. Ces évolutions doivent être prises en compte dans les pédagogies proposées par nos établissements.

Par ailleurs, le Département Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées répond, depuis plusieurs années, à des demandes de « groupes émergents » en proposant des lieux de répétition, un accompagnement artistique et une mise en réseaux avec les lieux de diffusion. Il se positionne donc clairement et s'approprie les grands enjeux posés par les élèves actuels qui se révèlent curieux, créatifs, maîtrisant les nouvelles technologies sans renier le patrimoine, porteurs de projets et désirant être accompagnés par des professeurs compétents et exigeants.



## **h. Le Département de Musique Ancienne**

Ce Département a été créé en 1992 à l'initiative de la Ville d'Aix-en-Provence et soutenu par le Ministère de la Culture (Fonds d'Innovation Pédagogique). Il ouvre ses portes à tous les musiciens amateurs mais aussi professionnels - désireux de s'initier ou de se perfectionner dans la pratique de la musique ancienne et de leur instrument. Cette ouverture permet un « brassage » artistique et pédagogique très fructueux.

Sa spécificité consiste à accorder une large place aux pratiques collectives dès les premières années d'études en impliquant un travail collégial et une interactivité constante entre les différentes classes. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'un enseignement "ouvert" et connaître très tôt les mises en situation musicales et stylistiques.

Les cours y sont proposés soit à un rythme hebdomadaire, soit lors de stages (week-ends) mensuels au nombre de 9 par année scolaire. Avec les 14 disciplines proposées et des professeurs dont certains sont de grande renommée, il est actuellement le département de musique ancienne le plus développé du Sud-Est de la France. Il accueille des étudiants venant de tout le territoire mais également de l'étranger.

Cependant, certaines disciplines sont limitées en volume horaire en regard du nombre d'inscriptions. De plus, il sera souhaitable d'ouvrir d'autres disciplines (cornet à bouquin, cuivres).

L'objectif de ces prochaines années est la mise en réseau des départements de musique ancienne de la Région PACA. En effet, chaque établissement ne dispose pas des mêmes moyens dans ce domaine, certains sont en cours de développement, d'autres n'ont que quelques disciplines. De ce fait, la capacité à travailler ensemble et à mettre en commun ses atouts pour fédérer les forces, parfois disparates mais bien réelles, constitue une véritable opportunité pour chacun.

Bien que l'enseignement de la musique ancienne s'adresse à toutes les tranches d'âges, depuis les enfants jusqu'aux adultes amateurs en passant par de jeunes futurs professionnels, un bon nombre d'élèves fréquentant ces départements sont plus âgés et plus autonomes que dans les disciplines dites « classiques » ainsi la possibilité de construire des projets artistiques en collaboration, avec l'apport des expertises en présence, constitue un vecteur de structuration essentiel.

Des contacts fructueux et très prometteurs sont d'ores et déjà en cours avec les différents enseignants et coordinateurs des établissements de la région pour élaborer des contenus pédagogiques et des évaluations concertés. Des réalisations artistiques sont également à l'étude.

Une attention particulière est également portée à la formation des publics, à travers les « Ateliers de musique ancienne » (auditions gratuites présentant le travail des stagiaires, lors de chaque samedi des week-ends de musique ancienne). D'autres actions dans ce but sont en cours d'élaboration.

Le parc instrumental du Département de Musique Ancienne se compose de :

- 1 clavecin français à deux claviers, 1 clavecin italien, 2 clavecins d'étude, 3 clavecins à 1 clavier d'esthétiques et d'époques différentes et 1 piano forte,
- 1 orgue coffre neuf de quatre jeux,
- 2 clavecins électroniques « Roland »,
- 1 basson baroque (commande souhaitée d'un consort de doucianses)
- des flûtes à bec, hautbois, violes de gambe, traverso, violons et violoncelles,
- 1 luth renaissance six rangs, 1 luth renaissance huit rangs, 1 luth baroque onze rangs, 1 théorbe et 1 guitare baroque.

## i. Le Département Musique de chambre et les Pratiques Collectives

Placées au cœur du projet pédagogique développé au sein du Conservatoire, les pratiques collectives de la musique sont à considérer comme de véritables dénominateurs communs de l'ensemble des disciplines instrumentales et vocales. Elles représentent autant d'occasions privilégiées pour l'élève de s'épanouir et d'enrichir son parcours, contribuant au développement de sa curiosité et à la construction de sa motivation.

Sur le plan de la formation du musicien, jouer à plusieurs implique des règles communes relatives à une vie de groupe, prenant en compte la notion de respect et d'écoute de l'autre, tout en permettant à chacun de partager sa passion à travers de multiples expériences.

L'évolution des textes préconisés par le Ministère de la Culture, donne aux disciplines de pratiques collectives une place centrale dans le parcours de formation de l'élève. Si, à l'évidence, l'exigence d'une formation individualisée demeure, c'est bien, pour la grande majorité des élèves, la musique d'ensemble qui sera le cadre privilégié de leur pratique future. En effet, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage. Leur prise en compte dans l'évaluation se traduit par un suivi régulier sous forme de contrôle continu, et la validation d'une unité de valeur spécifique dans le cadre du C.E.M (fin de troisième cycle) et du D.E.M. (fin du cycle spécialisé).

La présence de pratiques collectives dynamiques au sein du Conservatoire doit inciter les élèves à investir le champ de la pratique musicale amateur et permettre de former au meilleur niveau ceux qui souhaiteraient donner à leur projet une dimension pré-professionnelle.

La **musique de chambre** constitue une composante essentielle de la formation de tout musicien. Présente dès les deux premiers cycles, à travers l'initiation à la pratique collective réalisée au sein de chaque classe, elle prend sa véritable dimension dans les cycles 3, spécialisé et de perfectionnement. Elle y entre comme discipline complémentaire, puis comme discipline obligatoire dans le cursus des études.

Enseignée au Conservatoire depuis de nombreuses années, la musique de chambre a pris un nouvel essor avec la création en 2002 d'un poste PEA à temps complet. Depuis, la discipline est enseignée avec un volume d'environ 34h réparties entre le professeur à temps complet et (en fonction des années) 6 ou 7 professeurs de diverses familles d'instruments. Ceux-ci intègrent alors cette pratique, en fonction de leurs disponibilités, dans le cadre de leur volume d'heures d'enseignement instrumental.

Cette diversité d'enseignants constitue une richesse artistique et permet aux étudiants d'explorer dans leur cursus plusieurs axes pédagogiques, mais ces changements de professeurs occasionnent également, chaque année, une nouvelle géométrie qui implique beaucoup d'engagement pour garantir une cohésion.

La musique de chambre suit depuis 2004 un développement régulier avec de plus en plus d'étudiants dans les classes. L'année 2013-2014, qui marque la mise en place d'un nouveau cursus incitant plus largement les élèves de cycle 3 à la pratique, porte à une centaine le nombre des élèves inscrits dans cette discipline. Ceux-ci sont répartis dans des formations allant du duo au quintette et certains d'entre eux travaillent dans plusieurs groupes.



L'objectif des classes de musique de chambre est de proposer l'accès à un répertoire le plus large possible (musique baroque, répertoire classique, musique contemporaine, musique du monde, tango, ...) et également d'offrir une grande pluralité à travers la constitution de groupes réunissant plusieurs familles d'instruments (cordes, vents, claviers, percussions, voix.) La participation à des projets transversaux avec les classes de formation musicale, de danse, d'art dramatique, renforce encore davantage cette ouverture et cette connaissance de la diversité de l'environnement culturel et artistique.

En dehors des élèves de l'établissement, les classes de musique de chambre sont accessibles dans la limite des places disponibles à d'autres étudiants ne suivant pas un cursus complet au sein du Conservatoire Darius Milhaud.

Les grands axes de développement pour les années à venir peuvent s'établir ainsi :

- Favoriser un accès beaucoup plus précoce à la musique de chambre pour les claviers, à l'instar des instrumentistes (cordes, vents, percussions) qui participent très jeunes à l'orchestre, et sont confrontés de manière pratique au déchiffrage dans le cadre de leur pratique collective.
- Positionner la pratique de la musique de chambre comme une base essentielle pour la pratique musicale actuelle et ultérieure de tout jeune musicien quel que soit sa famille instrumentale.
- Développer dans une large mesure, le projet partagé avec le Département de Formation Musicale et Erudition (cf. chapitre FM).
- Travailler à l'amélioration des qualités de déchiffrage, particulièrement des pianistes.
- Constituer un lieu « ressource » pour les pratiques amateurs.

Suite à l'ouverture de la pratique de la musique de chambre au cycle 3, à la modification et l'allongement des cursus, les effectifs sont actuellement en hausse. Cette croissance est très positive pour la dynamique musicale de l'Etablissement mais pour garantir des perspectives de développement (lien avec le monde amateur, ouverture de la pratique au cycle 2....) un apport d'heures d'enseignement par un ASEA pourra s'avérer essentiel, notamment pour encadrer les plus jeunes. A terme, une croissance raisonnée des heures d'enseignement de musique de chambre est nécessaire.



Pour les **orchestres, ensembles vocaux et ensembles instrumentaux**, leur constitution est déterminée par l'équipe pédagogique en fonction du parcours, de la progression et de l'orientation de l'élève. Leur fonctionnement se traduit sous forme de séances hebdomadaires d'une durée de 1h00 à 3h00 selon le cycle.

La restitution du travail réalisé dans le cadre des disciplines de pratique collective donne lieu à l'organisation d'auditions, de concerts, de spectacles pouvant associer la danse et/ou le théâtre. Ces différentes formes de prestations publiques sont proposées par le Conservatoire dans le cadre de sa saison artistique, ou/et faire l'objet de partenariats avec des institutions et des organismes culturels extérieurs dans le cadre d'une programmation spécifique (salles de diffusion, festivals...).

Leur diffusion peut également connaître un rayonnement plus large, au regard des missions territoriales conférées à l'établissement.

Une pratique collective est obligatoire dans chaque cycle et se doit d'être en adéquation avec le module principal de pratique individuelle. Il est cependant laissé à l'appréciation de chacun la possibilité de suivre plusieurs pratiques selon ses envies et ses possibilités et en accord avec l'équipe pédagogique. Afin d'être accessibles à l'intégralité des élèves, elles fonctionnent hors temps scolaire. Des répétitions supplémentaires, week-ends et sessions de travail pourront être organisées en complémentarité à la séance de répétition hebdomadaire.

Les ensembles au sein du Conservatoire : Orchestre CHAM, Orchestre à cordes du 1<sup>er</sup> cycle Benjamin, Orchestre symphonique du 2<sup>ème</sup> cycle Junior, Orchestre symphonique du Conservatoire (à partir du 3<sup>ème</sup> cycle), Orchestre d'harmonie du 1<sup>er</sup> cycle Benjamin, Orchestre d'harmonie du 2<sup>ème</sup> cycle Junior, Big Band Jazz, Chœur Benjamin, grand Chœur mixte (ouvert aux adolescents, jeunes adultes, adultes), steel band, ensembles de cuivres, bande de hautbois et de bassons, ensemble de musique traditionnelle, orchestre baroque...

Ces possibilités s'élargissent aux ensembles mono-instrumentaux à l'intérieur des classes (ensemble de flûtes, de violon, de saxophones...), qui se réunissent autour d'un projet précis.



## **j. Le Département Vents et Percussion**

Le Département Vents et Percussion regroupe 3 familles d'instruments et inclut également le galoubet-tambourin :

- les bois : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone,
- les cuivres : trompette, cor, trombone, tuba,
- la percussion,
- la musique traditionnelle, présente depuis de nombreuses années grâce au galoubet-tambourin, instrument traditionnel provençal.

Durant l'année 2013/14, 335 élèves sont inscrits dans l'ensemble des disciplines de ce département très large qui se constitue, de ce fait, comme le plus important en terme de nombre de cours individuels et de professeurs. Les postes des 16 enseignants concernés se déclinent comme suit :

- 9 PEA titulaires à temps complet, flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, cor, saxophone, trompette, trombone, percussion),
- 1 PEA titulaire à temps partiel, tuba,
- 1 ATEA titulaire à temps complet (flûte traversière),
- 3 ATEA titulaires à temps partiel (trompette, saxophone, galoubet-tambourin),
- 2 ATEA contractuels à temps partiel (clarinette, percussion).

Concernant le parc instrumental destiné à la location, de nombreux instruments sont à la disposition des élèves (plus de 60 sont loués actuellement), surtout dans les disciplines susceptibles d'être déficitaires d'élèves (hautbois, basson, cor, trombone..).

L'expérience artistique avérée des professeurs : solistes d'orchestres, concertistes, chambristes, permet de dispenser un enseignement particulièrement pertinent au bénéfice des élèves. Ainsi, nombreux d'entre eux ont pu accéder aux CNSM (Conservatoire National Supérieur de Musique) de Paris et de Lyon, dans des conservatoires supérieurs en Allemagne, Suisse, Grande-Bretagne ainsi qu'à des places de solistes dans les orchestres régionaux, nationaux et internationaux mais également « nourrir », de manière très substantielle les pratiques amateurs de la ville et de la région.

L'arrivée dans les nouveaux locaux a permis l'organisation de journées thématiques autour du basson, hautbois et de la percussion, rassemblant les professeurs et les élèves de la région, avec l'invitation de solistes/pédagogues prestigieux. D'autres rencontres sont déjà programmées pour les saisons à venir. Des master-class de flûte traversière, de quintette à vents ont rencontré beaucoup d'intérêt, les saisons à venir verront se renouveler ces initiatives.

Par ailleurs, de nombreuses pistes de travail sont envisagées, avec les orchestres à vent, avec les orchestres et classes des écoles de la Communauté du Pays d'Aix, des commandes à des compositeurs sont programmées, des projets avec le milieu scolaire en cours de préparation... Toute cette activité se déploie pour rendre vivant et structurant l'apprentissage musical et surtout pour préparer les élèves à vivre en autonomie des situations artistiques riches et diversifiées.

## k. Le département Voix

Dans une ville comme Aix-en-Provence, ville du Festival International d'Art Lyrique, le Département Voix se doit d'enseigner la technique vocale dans la grande tradition lyrique, de l'opéra à la mélodie en passant par l'oratorio. Mais il veut aussi s'ouvrir beaucoup plus largement à tous les amoureux du chant, en petits ensembles ou en chœur, pour qu'ils soient en mesure ensuite d'animer la vie musicale et vocale du territoire.

Le Département Voix comprend :

- 1 professeur certifié (16 h de cours hebdomadaires) et 1 professeur contractuel (8h de cours hebdomadaires) pour 38 élèves en 2013/14, répartis dans tous les niveaux, du probatoire au cycle spécialisé.
- 1 professeur de chant choral et direction de chœur (16h de cours hebdomadaires) qui prend en charge :
  - o les chorales pour enfants des cours de formation musicale 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années de cycle 1 (au total environ 100 enfants),
  - o le chœur benjamin (chorale d'enfants entre 9 et 14 ans),
  - o l'ensemble vocal mixte (45 chanteurs adultes dont 20 élèves de la classe de chant tous niveaux confondus et 25 élèves associés qui ne pratiquent que cette activité dans le conservatoire),
  - o la classe de direction de chœur, qui fluctue fortement, a pu atteindre jusqu'à une douzaine d'élèves de tous les niveaux (y compris jusqu'au perfectionnement), l'arrivée récente de 7 étudiants en musicologie est un signe positif.
- la formation musicale chanteurs (3h de cours hebdomadaires, évoquée dans le chapitre du département de Formation Musicale) fonctionne bien mais il serait important d'en augmenter le nombre d'heures, compte tenu des besoins du Département.
- 3 accompagnatrices dédiées à temps partiel (9h, 8h et 3h hebdomadaires).

La pratique de la musique de chambre et le travail en petits ensembles vocaux à 1 par voix ont été étendus aux élèves de 3<sup>ème</sup> cycle depuis la rentrée de septembre 2013, (ils étaient jusqu'alors réservés au cycle spécialisé).

D'autre part, la création de l'atelier d'art lyrique en 2013/14 a permis également à 7 élèves des classes de chant (à raison de 4h hebdomadaires) de pratiquer ce travail scénique indispensable à la bonne formation du chanteur.

En outre, le fait que le même professeur soit chargé de l'accompagnement d'une partie de la classe et de la formation musicale des chanteurs, en concertation permanente avec les professeurs de chant, offre une réelle efficacité pour résoudre les problèmes spécifiques à cette discipline.

Néanmoins, il serait important que les élèves les plus avancés puissent bénéficier de plus de moyens (heures de cours, accompagnement) pour atteindre un niveau lyrique plus performant. Parallèlement et compte tenu de l'évolution du monde vocal, il est capital de diversifier les styles. Il faut donner l'occasion aux élèves qui n'ont pas une voix pour aborder le « grand lyrique », de se former à l'opérette, à la comédie musicale et aux « styles intermédiaires » pouvant aller jusqu'aux musiques traditionnelles et jazz, en collaboration également avec la classe d'art dramatique.

## I. Conclusion du chapitre : Bilan, analyse et diagnostic par département pédagogique

Ce bilan prospectif par département pédagogique, bien que développé et approfondi, ne peut être exhaustif. Ce n'est pas le propos d'un projet d'établissement que d'aller plus loin dans le détail des éléments présentés, au risque d'alourdir un document qui s'avère déjà assez conséquent. Néanmoins, ce travail et les propositions qui en découlent, effectués par l'ensemble des enseignants, permet de dégager des pistes claires qui font l'objet d'un consensus et d'une appropriation collective des enjeux posés.

Il est à souligner, d'autre part, un aspect qui apparaît peu dans les chapitres ci-dessus : celui des pratiques collectives. Les nombreux orchestres, à cordes, à vent, symphoniques, jazz, rock, chorales, ensembles vocaux... tiennent une place centrale qui traverse l'ensemble des départements pédagogiques et aboutissent très souvent à des réalisations publiques nombreuses et variées. La centaine d'auditions, spectacles de théâtre et de danse, concerts et rencontres en public, qui se déroulent chaque année, fédèrent, donnent du sens à l'engagement artistique et mettent en valeur la qualité des enseignements dispensés dans chaque département pédagogique.

Enfin, la place de l'art dramatique et de la danse doit être réaffirmée dans les « grands équilibres » de l'établissement, sans pour autant renoncer au développement nécessaire de certaines disciplines musicales. L'antériorité et l'importance « historique » de la musique doivent pouvoir servir de socle pour une construction raisonnée de ces deux spécialités, arrivées plus tardivement dans la vie du Conservatoire Darius Milhaud.



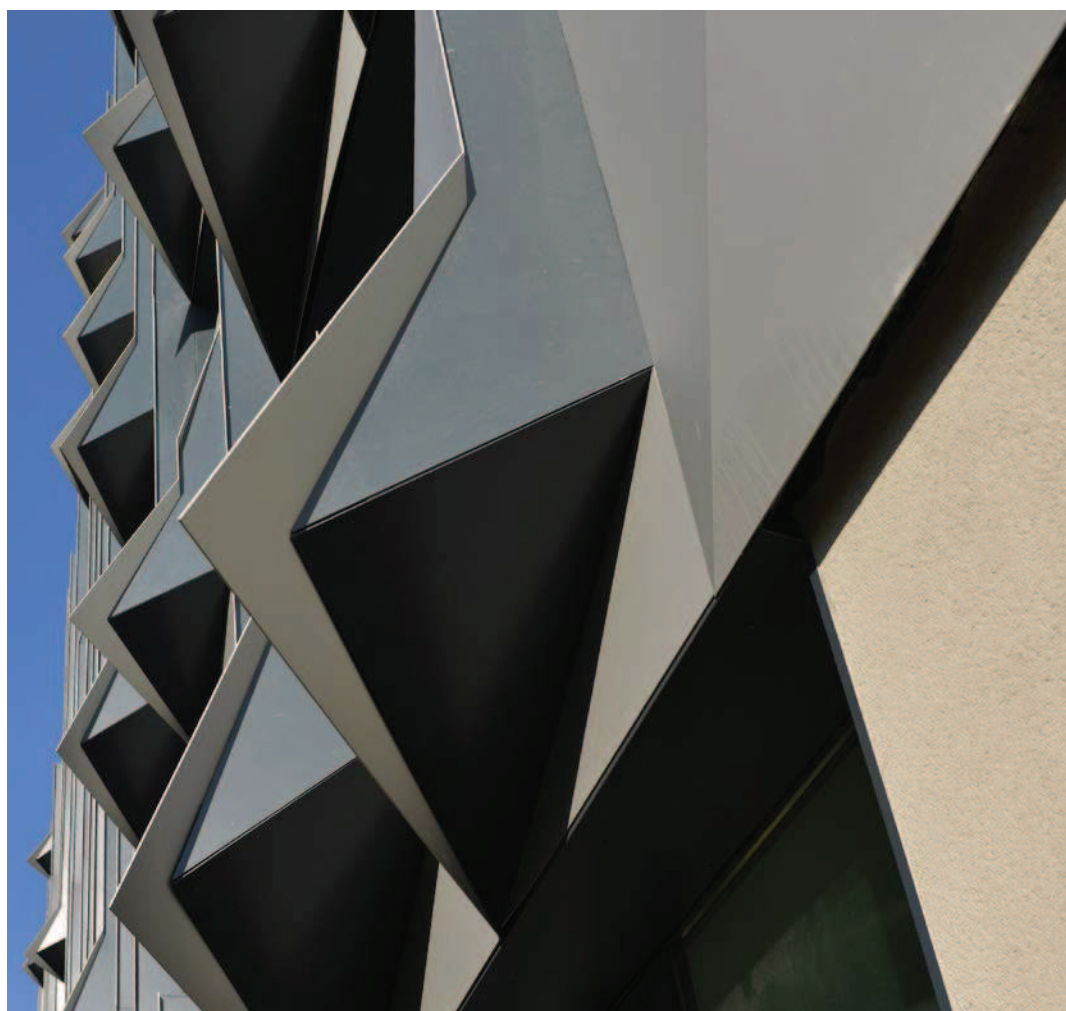
## 2. Les grands axes thématiques et les enjeux stratégiques 2014-2020

Au delà des priorités de développement, qui ont émergé des réunions de professeurs dans le cadre des départements pédagogiques : points forts, évolutions nécessaires, insuffisances de moyens ou de postes dans certaines disciplines, le conseil pédagogique et le service administratif ont effectué une réflexion de fond sur les grands enjeux des années à venir.

Quatre grands axes thématiques, déclinés en enjeux stratégiques, ont été définis pour guider les grands choix de la politique managériale dans la période 2014-2020 :

**Privilégier une pédagogie en constante évolution qui offre à chacun des expériences artistiques fortes et exigeantes au service de la construction de la personne,**

- Ré-interroger les pédagogies dans leurs modes opératoires pour donner une place prépondérante à la pédagogie de projets et à la transversalité.
- Valoriser l'exigence artistique dans les différentes situations d'apprentissage en adaptant chaque projet aux capacités des élèves.
- Mettre en œuvre la transmission des savoirs et savoir-faire non comme une fin en soi mais comme un moyen pour développer progressivement l'autonomie de l'élève quel que soit son projet personnel.
- Encourager les élèves à fréquenter les médiathèques ainsi que les concerts et les spectacles en tant que spectateurs.



**S'inscrire pleinement dans la vie culturelle et artistique de la ville et du territoire régional dans son ensemble, avec une politique de rayonnement ouverte et accueillante.**

- Développer une politique intense de diffusion artistique musique/danse/théâtre qui mette les élèves et les professeurs au cœur des projets.
- Travailler à l'élargissement des publics (Education Nationale, « publics empêchés », réseaux d'éducation prioritaire...) par des actions de médiation et des projets qui visent à associer les acteurs de terrain.
- Eduquer les élèves et les publics aux pratiques culturelles les plus diversifiées en fournissant les outils pour construire un esprit critique (notion d'école du spectateur), en développant la curiosité pour des cultures multiples et le goût pour la découverte de nouvelles formes artistiques.
- Continuer et amplifier les partenariats avec les « grands » acteurs aixois :
  - o L'Education Nationale, classes à horaires aménagés musique et danse, EAC (Education Artistique et Culturelle), interventions de dumistes...
  - o Le Festival d'Art Lyrique/Orchestre des Jeunes de la Méditerranée,
  - o Le Grand Théâtre de Provence/Orchestre Français des Jeunes/Festival de Pâques,
  - o Le CEFEDM accueilli actuellement dans les locaux du Conservatoire,
  - o le CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
  - o L'Université Aix-Marseille,
  - o L'Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence,
  - o Le Ballet Preljocaj,
  - o L'IMFP (Institut Musical de Formation Professionnelle),
  - o Le Festival des Nuits Pianistiques,
  - o Seconde Nature (pôle des arts numériques),
  - o La future SMAC (Salle de Musiques Actuelles) d'Aix-en-Provence.

Et continuer à développer de nouveaux partenariats dans le domaine du théâtre et de la danse notamment...

- Accueillir, construire des liens et des passerelles, aider à la structuration des pratiques amateurs en se positionnant comme pôle ressource et/ou comme partenaire.
- Participer pleinement aux réseaux des conservatoires de la Communauté du Pays d'Aix et de la Région PACA notamment dans la mise en œuvre du DEM régional.
- Inscrire l'action de l'établissement dans une dynamique nationale, européenne, internationale en particulier pour les élèves ayant un projet professionnel.

## **Donner une place centrale à la création comme source de renouvellement des pratiques artistiques et d'élaboration de nouveaux projets**

- développer une politique d'invitation d'artistes, créateurs, compositeurs, metteurs en scène, chorégraphes... pour provoquer la confrontation des répertoires et des expressions artistiques diverses dans la vie du Conservatoire.
- Accompagner l'émergence et l'insertion des futurs professionnels, des groupes de musiques actuelles et des structures de création.
- Développer la démarche de création et de composition des élèves notamment en favorisant la transversalité entre les pratiques, la rencontre entre les différentes disciplines à l'intérieur même de l'établissement.

## **Continuer le développement d'une structuration administrative de gestion et d'accompagnement technique au service du public, de la pédagogie et de la vie artistique :**

- Professionnaliser les équipes d'accueil et développer la polyvalence des tâches.
- Responsabiliser et former les équipes sur les techniques de communication interne et externe et les spécificités de la pédagogie et du spectacle vivant.
- Former le personnel aux nouvelles technologies et outils internet, intranet, extranet.



## Conclusion prospective

Les six années qui viennent doivent permettre de déployer tout le potentiel de l'établissement dans les différents réseaux artistiques et culturels. De nombreux projets et actions sont déjà mis en œuvre, il sera également essentiel de rester vigilant pour ouvrir de nouvelles voies.

Les liens de plus en plus forts et structurants entre les grands conservatoires de la région PACA, Nice, Toulon, Avignon... et à terme Marseille, doivent constituer un maillage d'une exceptionnelle qualité offrant aux futurs professionnels et aux « grands amateurs » une intensité et une diversité de pratique toujours en expansion. Les conventions, en cours d'élaboration de villes à villes, vont renforcer la capacité à délivrer des diplômes toujours mieux ancrés dans les démarches artistiques d'aujourd'hui, vivantes et créatrices.

La relation partenariale avec l'enseignement supérieur et professionnalisant est déjà avancée, à des degrés divers, mais constitue d'ors et déjà une base conséquente à conventionner notamment avec l'École Supérieure d'Arts d'Aix-en-Provence, l'ERAC (Ecole Régionale des Acteurs de Cannes), les écoles supérieures de danse de Cannes et Marseille, le CEFEDM-Sud, le CFMI (centre de Formation des Musiciens Intervenants), le futur Pôle Supérieur d'enseignement artistique, l'AMU (Aix-Marseille Université), le Conservatoire National Supérieur de Lyon.

Le rayonnement de certains enseignements, qui attirent aujourd'hui un public qui dépasse les limites de la région PACA, notamment le « Département des Musiques Actuelles » et le « Département de Musique Ancienne », permet de tisser des liens avec des musiciens, élèves et artistes/enseignants, venant de tout le sud de la France pour réaliser des projets d'envergure dans le cadre de résidences et/ou de rencontres thématiques.

L'ensemble de ces actions nourrit la saison artistique à laquelle s'ajoute l'accueil de soirées des grands festivals aixois. De nombreux concerts, composés d'artistes de tout premier plan, sont proposés dans l'Auditorium Campra du Conservatoire par ces entités culturelles majeures. Ces partenariats offrent la possibilité d'organiser des master-class, rencontres, générales publiques, projets jeune public... qui confrontent les élèves aux meilleurs artistes du moment. Il en est de même avec le très proche voisin : le Ballet d'Angelin Preljocaj.

Cet axe de développement, avec les « grands acteurs » du territoire, bien que déjà amorcé, dispose d'un potentiel à exploiter tout à fait exceptionnel. Le Conservatoire Darius Milhaud se donne pour mission d'investir le plus largement possible ces enjeux.

D'autre part, toujours dans un esprit d'ouverture et de rayonnement, l'Établissement accueillant dans ses murs de nombreuses associations, des plus amateurs plus aux plus professionnelles : compagnies de danses et de théâtre, orchestres de chambre et d'harmonie, chorales, stages, académies, sessions de travail spécifiques pour des projets ponctuels, accompagnement de groupes de musiques actuelles... il sera veillé à structurer et à donner du sens à ces accueils. Ils permettent, non seulement de soutenir les pratiques associatives du territoire, mais également d'élaborer des projets partagés, de créer des ponts pour favoriser l'insertion des élèves dans des pratiques amateurs ou « professionnalisantes » et de mettre en œuvre les conditions nécessaires pour les rendre autonomes dans leur vie artistique.

Par ailleurs, les liens avec l'Éducation Nationale sont importants et diversifiés :

- classes à horaires aménagés musique et danse, qui devront se développer au niveau du lycée,
- interventions de dumistes dans les quartiers prioritaires, dans le cadre desquelles un projet orchestre à l'école est en cours d'élaboration,
- « Parcours Danse » sur le temps périscolaire, qui comprend déjà 120 enfants pour sa 3<sup>ème</sup> rentrée,
- de nombreux projets EAC (Enseignement Artistique et Culturel),
- des concerts et spectacles jeunes publics réguliers.

Cet ancrage sur le territoire, tant dans le milieu associatif que dans le cadre scolaire, constitue un socle solide et confère une légitimité au Conservatoire en tant que « fer de lance » de la démocratisation de l'accès à la culture pour la ville d'Aix-en-Provence. Là également, ces enjeux nécessitent créativité, ajustements constants, capacité à réinterroger les actions et projets, pour rester pertinent, en prise avec son temps et acteur de la vie de la cité. Ils seront une priorité centrale de l'Établissement pour les années à venir.

Enfin, la qualité des enseignements, la bonne adéquation des cursus avec la capacité à répondre à la diversité des élèves et de leurs projets, devra toujours se nourrir de la démarche de création. La commande d'œuvres et la rencontre directe avec les créateurs contemporains constituent le fondement d'une pédagogie ancrée dans son époque et vigilante à l'évolution de son temps. Cette volonté, mise en œuvre notamment par l'invitation régulière d'artistes et d'ensembles pour des résidences, en liens avec le souhait de privilégier la place des professeurs en tant qu'artistes/enseignants, va guider les orientations et les décisions des prochaines années.

Le Conservatoire s'engage pour l'avenir avec tous ceux qui croient que la pratique artistique et la culture peuvent être le fondement d'un développement plus humain et plus durable.



